



Mercredi 29 avril 2026

**BULLETIN OFFICIEL
DE LA VILLE DE PARIS**

DÉBATS

Séance du dimanche 29

MARS 2026

Table des matières

Ouverture de la séance.....	3	Amendement n° 4 déposé par Sophia CHIRIKOU, Emile MEUNIER, Céline VERZELETTI, Roland TIMSIT, Sonia CHAUCHE, Rodrigo ARENAS, Sophie de LA ROCHEFOUCAULD, Christophe PRUDHOMME et Sabrina NOURI relatif à informer la commission des finances de la Ville lorsque chaque ligne de trésorerie est réalisée.....	17
Allocution de Mme Dominique KIELEMOËS, Doyenne d'âge.....	3	Amendement n° 5 déposé par Sophia CHIRIKOU, Emile MEUNIER, Céline VERZELETTI, Roland TIMSIT, Sonia CHAUCHE, Rodrigo ARENAS, Sophie de LA ROCHEFOUCAULD, Christophe PRUDHOMME et Sabrina NOURI relatif à supprimer des compétences donnant lieu à délégation du Conseil de Paris pour l'autorisation de renouvellement des adhésions aux associations dont la Ville de Paris est membre.....	17
Election de M. le Maire de Paris.....	3	Amendement n° 6 déposé par Sophia CHIRIKOU, Emile MEUNIER, Céline VERZELETTI, Roland TIMSIT, Sonia CHAUCHE, Rodrigo ARENAS, Sophie de LA ROCHEFOUCAULD, Christophe PRUDHOMME et Sabrina NOURI relatif à limiter à une surface de 2.500 mètres carrés les travaux de démolition, de transformation ou d'édification des propriétés de la Ville pouvant être réalisées par délégation du Conseil de Paris.....	17
Suspension et reprise de la séance.....	10	Amendement n° 7 déposé par Sophia CHIRIKOU, Emile MEUNIER, Céline VERZELETTI, Roland TIMSIT, Sonia CHAUCHE, Rodrigo ARENAS, Sophie de LA ROCHEFOUCAULD, Christophe PRUDHOMME et Sabrina NOURI relatif à réexaminer chaque année l'ensemble des délégations consenties au Maire de Paris par le Conseil de Paris.....	17
Election de M. le Maire de Paris. (Suite).....	10	Amendement n° 8 déposé par Pierre-Jean BATY, Delphine BÜRKLI, Pierre CASANOVA, Séverine de COMPREIGNAC, Maud GATEL, Sandro GOZI, Béatrice Lecouturier et Jules Pasquier relatif aux lignes de trésorerie.....	17
Suspension et reprise de la séance.....	11	Amendement n° 9 déposé par Pierre-Jean BATY, Delphine BÜRKLI, Pierre CASANOVA, Séverine de COMPREIGNAC, Maud GATEL, Sandro GOZI, Béatrice LECOUTURIER et Jules PASQUIER relatif aux mandats spéciaux pour les déplacements de la/du Maire de Paris et de l'Exécutif municipal.....	17
Allocation de M. le Maire de Paris.....	11	2026 DDCT 64 - Fixation à titre transitoire les indemnités des membres du Conseil de Paris et des Conseils d'arrondissement.....	24
2026 DDCT 66 - Détermination du nombre des adjoint.e.s.....	14	Clôture de la séance.....	24
2026 DDCT 67 - Election des adjoint.e.s au Maire de Paris.....	15	Liste des membres présents.....	25
Suspension et reprise de la séance.....	16		
2026 DDCT 67 - Election des adjoint.e.s au Maire de Paris. (Suite).....	16		
2026 DDCT 63 - Délégations du Conseil de Paris au Maire de Paris sur les matières et dans les conditions prévues aux articles L. 1413-1, L. 2122-22, L. 2122-23, L. 3211-2 et L. 3221-12-1 du Code général des collectivités territoriales.....	16		
Amendement n° 1 déposé par Sophia CHIRIKOU, Emile MEUNIER, Céline VERZELETTI, Roland TIMSIT, Sonia CHAUCHE, Rodrigo ARENAS, Sophie de LA ROCHEFOUCAULD, Christophe PRUDHOMME et Sabrina NOURI relatif à limiter à une certaine surface les opérations de modification d'affectation des propriétés de la Ville pouvant être réalisées par délégation du Conseil de Paris.....	16		
Amendement n° 2 déposé par Sophia CHIRIKOU, Emile MEUNIER, Céline VERZELETTI, Roland TIMSIT, Sonia CHAUCHE, Rodrigo ARENAS, Sophie de LA ROCHEFOUCAULD, Christophe PRUDHOMME et Sabrina NOURI relatif à l'encadrement dans le temps et dans le montant les emprunts et émissions obligataires pouvant être réalisés par délégation du Conseil de Paris.....	16		
Amendement n° 3 déposé par Sophia CHIRIKOU, Emile MEUNIER, Céline VERZELETTI, Roland TIMSIT, Sonia CHAUCHE, Rodrigo ARENAS, Sophie de LA ROCHEFOUCAULD, Christophe PRUDHOMME et Sabrina NOURI relatif à limiter le montant des marchés publics donnant lieu à délégation par le Conseil de Paris.....	16		

La séance est ouverte à dix heures dix minutes, sous la présidence de Mme Dominique KIELEMOËS, Doyenne d'âge, assistée de Mme Jeanne OUVRET, MM. Jules PASQUIER, Yvain BOURGEAT-LAMI et Mme Annah BIKOULOLOU, secrétaires de séance.

M. le Préfet de police est présent en séance.

Ouverture de la séance.

Mme Dominique KIELEMOËS, Doyenne d'âge, présidente. - Mes chers collègues, la séance est ouverte.

Allocution de Mme Dominique KIELEMOËS, Doyenne d'âge.

Mme Dominique KIELEMOËS, Doyenne d'âge, présidente. - Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers de Paris, chers collègues, bienvenue dans cette salle prestigieuse où se détermine la vie politique parisienne. Me voici la doyenne ; c'est dire à quel point le Conseil de Paris a été renouvelé. Je suis fière d'être ici devant vous et, en ce moment, je pense à mes parents qui m'ont fait aimer la politique, à mon mari qui m'a toujours soutenue et à mes deux fils, fiers de leur mère où qu'ils soient.

Nous sommes réunis ce matin pour ouvrir la nouvelle mandature et élire le nouveau Maire de Paris, que les Parisiennes et les Parisiens ont largement élu le 22 mars dernier : Emmanuel GRÉGOIRE.

Le temps de la campagne électorale est clos et nous allons travailler ensemble dans l'intérêt des Parisiennes et des Parisiens. Je suis certaine que vous êtes toutes et tous fiers d'avoir été élus, et vous avez raison de l'être. Pendant 6 ans, peut-être 7, vous allez faire le lien entre les aspirations légitimes des citoyennes et des citoyens de Paris et la Ville de Paris. Ce n'est pas rien, car Paris est une ville phare dans le monde. Elle est la ville de la Révolution française, elle est la ville de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, elle est la ville des libertés, elle est une ville refuge pour les opprimés de nombreux pays. Elle est aussi une ville qui résiste quand elle prend les armes face aux oppresseurs et une ville qui résiste à la haine lorsqu'elle est meurtrie par des attentats. "Fluctuat nec mergitur" est sa devise ; je pense que vous le saviez déjà toutes et tous, mais c'est toujours bien de le rappeler.

Paris est une promesse, une ville pionnière, une ville solidaire, une ville fière de ses combats, de ses valeurs, de sa culture, de son patrimoine. Et, osons le dire, c'est une ville magnifique. Tout en affirmant ses valeurs, Paris s'est transformée pour défendre l'égalité, la justice sociale, la culture, pour accueillir les personnes qui veulent faire leur vie ici ou simplement profiter de la beauté de Paris.

Notre Ville a aussi engagé sa mutation écologique, et tout cela, nous le devons depuis 25 ans à deux maires que je veux saluer et remercier : Bertrand DELANOË et Anne HIDALGO.

Quant à nous, nouveaux élus, nous devons tous nous hisser à la hauteur de tout ce que représente cette ville extraordinaire. Nous devons toutes et tous travailler dans le respect des uns et des autres et le respect de toutes les sensibilités. Nul ne peut douter qu'Emmanuel GRÉGOIRE saura nous le rappeler si besoin était et si nous oublions ce respect des uns et des autres. Je sais qu'il sera un bon maire, capable de s'inspirer de ses prédécesseurs, mais aussi capable de suivre le cap qu'il a fixé dans la campagne électorale, cap mûrement réfléchi depuis longtemps. Avant de lui remettre l'écharpe et de lui confier ainsi symboliquement la charge de conduire cette ville, nous allons procéder à l'élection. Vive Paris !

Mes chers collègues, je vais maintenant vous indiquer le déroulé de notre séance. Nous commencerons par l'élection du Maire, puis nous déterminerons le nombre d'adjoints et procéderons à leur élection. Il vous sera ensuite donné lecture de la charte de l'élu local et nous voterons, avant de clore notre séance, le projet de délibération de délégation de pouvoir du Conseil au Maire, ainsi qu'un projet de délibération portant sur les indemnités transitoires des conseillères et conseillers de Paris. Notre séance devrait s'achever vers 13 heures.

Election de M. le Maire de Paris.

Mme Dominique KIELEMOËS, Doyenne d'âge, présidente. - Nous allons donc maintenant procéder à l'élection du Maire de Paris dans les conditions prévues à l'article L. 2122-27 du Code général des collectivités territoriales. Je vous propose, avant de donner la parole aux intervenants qui l'ont demandée, de composer le bureau d'âge qui permettra d'organiser le scrutin. Je vous rappelle que le bureau d'âge est composé de la doyenne d'âge et des quatre plus jeunes conseillères et conseillers en qualité de secrétaires. Je leur demanderai de rejoindre la tribune de vote après les prises de parole. Les plus jeunes d'entre nous sont Mme Jeanne OUVRET, M. Jules PASQUIER, M. Yvain BOURGEAT-LAMI et Mme Annah BIKOULOLOU.

Je vais maintenant donner la parole aux différents intervenants et je vais tout d'abord donner la parole à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Chère Dominique KIELEMOËS, mes chers collègues, dimanche dernier, les Parisiennes et les Parisiens ont exprimé un vote massif avec une participation en nette hausse au second tour, à plus de 60 %. Un vote massif et un vote clair, puisque la liste menée par Emmanuel GRÉGOIRE et la gauche unie a recueilli plus de 50 % des voix, alors que nous étions en triangulaire. Un vote clair et des choix clairs aussi, exprimés par les Parisiennes et les Parisiens : le choix de la solidarité plutôt que celui du chacun pour soi, le choix de la mixité sociale plutôt que celui du repli, le choix de la probité plutôt que celui de l'affairisme, le choix du climat plutôt que le retour au tout-voiture.

Ce résultat est d'autant plus net et d'autant plus spectaculaire que beaucoup d'éléments contribuaient à pousser les Parisiens au choix inverse : une réforme du mode de scrutin imposée au forceps, une mobilisation hallucinante d'un certain nombre de médias, notamment les médias de BOLLORÉ, avec y compris un documentaire à la gloire de notre principale opposante jusqu'au vendredi soir précédant le vote, et une campagne continue de dénigrement de Paris et de son équipe municipale.

Un choix clair, donc, et des attentes particulièrement fortes auxquelles nos engagements communs devront maintenant répondre. C'est vrai en matière de logement avec la nécessité de développer le logement public et de lutter plus vigoureusement encore contre la spéculation immobilière, la défense du service public, au premier rang l'école, l'éducation avec la nécessaire refonte du périscolaire et la lutte - c'est un combat immédiat - contre les fermetures de classe prévues à la rentrée par le Gouvernement.

Sur toutes ces questions, les Parisiennes et les Parisiens nous attendent, et c'est parce qu'ils ont des attentes fortes dans ce domaine qu'ils se sont massivement exprimés en faveur de la gauche et des écologistes lors de cette dernière élection municipale. Notre groupe compte bien y contribuer, il compte bien apporter sa pierre à l'édifice. Il bénéficie de l'apport de nouveaux élus, et je suis particulièrement heureux de leur élection : Adrien TIBERTI, Rym KARAOUN GOUEZOU, Ladjji SAKHO et Gwenaëlle AUSTIN. Ils seront toutes et tous membres de notre groupe. J'en suis particulièrement heureux et fier.

Je veux vous dire, Monsieur le futur Maire, cher Emmanuel GRÉGOIRE, que vous pourrez compter sur nous, compter sur notre loyauté, sur notre engagement, sur notre combativité pour mettre en œuvre nos engagements communs. Vous pouvez compter sur nous, vous pouvez compter sur notre mobilisation. Notre groupe sera très heureux de voter pour Emmanuel GRÉGOIRE dans quelques instants.

Mme Dominique KIELEMOËS, Doyenne d'âge, présidente. - Merci, Monsieur BROSSAT.

Je donne maintenant la parole à M. Grégory CANAL.

M. Grégory CANAL. - Merci, Madame la Présidente, mes chers collègues.

Qu'il me soit autorisé de commencer mon propos en adressant un message de félicitations républicaines à Emmanuel GRÉGOIRE pour son élection dimanche soir dernier, qui sera confirmée aujourd'hui. Deux élections en une semaine, c'est pas mal, je l'avoue. Je voudrais lui dire qu'au-delà des vicissitudes électorales, celles qui sont propres à la conflictualité des campagnes électorales, dimanche soir, les urnes ont parlé. Nous sommes républicains et, évidemment, nous prenons acte de ce fait démocratique devant lequel nous nous inclinons avec courtoisie.

Je voudrais, à la différence de M. BROSSAT, attirer l'attention sur le score élevé de l'abstention, qui n'est pas négligeable dans notre Capitale et qui devrait nous alarmer et nous inciter à un comportement d'humilité, pour ne pas dire d'introspection, tant il est révélateur d'une crise démocratique assez conséquente.

Qu'il me soit autorisé ce matin aussi d'adresser un message de remerciement et une attention et une pensée chaleureuse à Rachida DATI, qui a été notre chef de file et qui a conduit cette opposition durant 6 années avec toute la fougue et l'énergie qu'on lui reconnaît. Je voudrais dire, certainement au nom des membres de notre groupe, et de moi au premier chef, que nous lui sommes particulièrement reconnaissants de cette élection. J'aurai l'honneur de co-présider avec elle ce nouveau groupe : "Paris Liberté !". Comme un clin d'œil à cette valeur cardinale - après tout, la première de notre devise républicaine -, c'est pour nous, "Paris Liberté !", un signe, plutôt une expression de notre comportement durant les 7 prochaines années au sein de cet hémicycle, à savoir le souhait de défendre l'intérêt et les libertés de l'ensemble des Parisiens et des Parisiennes dans leur liberté d'entreprendre, de circuler, dans leur droit à la sécurité ou encore au respect de leur droit de propriété. Hélas, quand j'entends M. BROSSAT, je ne puis que m'inquiéter de la mise en péril de ces libertés fondamentales.

Modérez votre enthousiasme, je vous en prie.

Je voudrais également dire à mes chers collègues qu'au sein de cet hémicycle, nous aurons à cœur d'exercer une opposition républicaine, ce qui veut dire responsable, mais qui dit opposition responsable dit aussi un appel au devoir sacré de ne pas considérer l'opposition comme quelque chose de domestique. Nous n'avons pas à être domestiqués, nous n'avons pas à correspondre aux souhaits de la majorité, et la majorité doit toujours avoir à cœur de respecter le droit des oppositions. J'entends par là que nous serons constructifs, nous serons intelligents et, dans notre appréciation des délibérations, nous aurons toujours le souci de l'intérêt général, mais nous demeurerons toujours vigilants et, au besoin, quand la nécessité le justifiera, particulièrement offensifs.

Il ne faut pas oublier qu'une opposition, pour qu'elle soit utile, singulièrement dans une démocratie - je crois que c'est une nécessité -, a un besoin impératif et impérieux d'être respectée dans l'intégralité de ses droits. J'entends par là, et j'ai déjà eu l'occasion de le dire à M. le Maire, le droit sacré de disposer des moyens d'exercer des missions que l'on attend d'un opposant, le droit de disposer de l'ensemble des données et des informations susceptibles d'éclairer notre rôle d'opposition. Je dois dire qu'hélas, durant la dernière mandature, cela n'a pas toujours été le cas. Ce n'est pas un reproche, c'est juste un constat, mes chers collègues. C'est le droit également, n'oublions pas, de participer à l'intégralité, Madame la Présidente, des instances et des organismes de la Ville de Paris dont, je le rappelle, nous avons été exclus arbitrairement lors de la dernière mandature, et c'est une anomalie.

Ces considérations démocratiques, techniques, qui me paraissent élémentaires maintenant qu'elles sont souscrites... Je me permets quand même de rappeler à la sagacité générale que cette élection aujourd'hui ne doit pas faire oublier que la majorité qui est aux commandes de la Ville de Paris pour ces 7 prochaines années n'est que la légataire de la précédente majorité et qu'Emmanuel GRÉGOIRE est, hélas, l'héritier d'Anne HIDALGO dont il épouse la cause commune depuis près de 25 ans. Emmanuel GRÉGOIRE est l'héritier de 25 ans de socialisme municipal, de son histoire, de son passé, mais aussi de son passif qui, manifestement, s'aggravera lors de cette prochaine mandature, à la lumière de la déclinaison de ce programme que nous trouvons trop complaisant avec l'aile radicale de sa majorité. Nous le savons, il n'y a pas besoin d'être grand clerc pour savoir ce à quoi aboutira l'application de ce programme d'ici la fin de la mandature.

A la fin de ce mandat, la dette de Paris, Madame CASTETS, affleurera certainement les 15 milliards d'euros. A la fin de ce mandat, la taxe foncière, qui a déjà augmenté de près de 52 % en 2023, augmentera de nouveau probablement autour de 25 %, ce qui veut dire à peu près 250 euros pour un foyer moyen. A la fin de cette mandature, les 35 heures ne seront toujours pas appliquées, ce qui dispensera la collectivité parisienne de disposer de 580 millions d'économies. A la fin de cette mandature, Paris sera toujours une ville à 50 degrés, qui condamnera les Parisiens dans leur logement, mais aussi dans leurs équipements municipaux, à ne pas disposer des rénovations thermiques indispensables, faute de moyens et de planification ambitieuse. Eh oui, Monsieur BROSSAT, à la fin de cette mandature, les logements sociaux de Paris ne seront toujours pas rénovés, ou très peu, parce que votre priorité sera l'exercice rapace du droit de préemption, avec comme corollaire la réduction du volume de logements privés à Paris. C'est vous, Monsieur BROSSAT, qui êtes l'acteur principal de la spéculation parisienne.

Je veux ajouter également que, durant cette mandature, l'exode des classes moyennes va se poursuivre avec son cortège de grands malheurs : le déclin des commerces de proximité, l'attrition de la mixité sociale, la poursuite de la ghettoïsation de nos quartiers et l'affaiblissement de l'enseignement public qui, chaque année, verra des classes fermer, et tout cela pour donner quel horizon à nos quartiers ? Celui de devenir des quartiers de politique prioritaire de la ville, le seul horizon que vous leur offrez avec l'enfermement dans des trappes à pauvreté.

Je n'oublie pas la nonchalance dont vous avez fait preuve dans la gestion du périscolaire et, malheureusement, je regrette, mais j'ai plutôt peur que de nouveaux scandales apparaissent ou, en tout cas, que vous n'ayez pas pris assez en considération cette préoccupation absolument scandaleuse de la non-gestion du périscolaire parisien.

Au nom du groupe "Paris Liberté !", nous voulons formuler une première proposition que nous porterons lors du prochain Conseil de Paris, celle de la mise en place d'une Mission d'Information et d'Evaluation, comme le propose et le permet notre règlement intérieur, afin de faire toute la lumière sur l'ensemble des dysfonctionnements qui ont présidé à l'apparition de ces scandales et de trouver les voies et moyens, de manière consensuelle et transpartisane, pour pouvoir les corriger. Face à ce scandale, mes chers collègues, personne ne peut se dispenser de sa responsabilité collective et je sais que les parents des familles concernées seront particulièrement vigilants à nos positionnements. Ce sera un test pour vous, Monsieur GRÉGOIRE, de votre volonté de prendre à bras-le-corps cette politique publique défaillante, de donner un signal aux oppositions que vous avez décidé concrètement de les écouter et de nous donner un test clair de votre volonté de tourner la page des années HIDALGO qui, manifestement, a failli sur cette politique publique.

Monsieur GRÉGOIRE, le soir de votre victoire, vous avez indiqué que la porte de votre bureau serait toujours ouverte pour les oppositions. J'accueille cette intention louable avec joie et espérance, et sachez que nous saisissons ce bras tendu avec confiance et sérénité.

Le groupe "Paris Liberté !", première force d'opposition au sein de cet hémicycle, sera à la hauteur des enjeux et nous avons la conviction que les Parisiens attendent de nous une opposition responsable mais qui saura être tonique comme il le faut. En tout cas, c'est la voie que nous avons décidé d'emprunter, c'est celle que nous exprimerons ici. Plaise à vous, Monsieur GRÉGOIRE, de l'entendre et de la respecter. Merci à vous.

Mme Dominique KIELEMOËS, Doyenne d'âge, présidente. - Merci, Monsieur CANAL.

Je donne la parole à Mme Maud GATEL.

Mme Maud GATEL. - Merci, Madame la Présidente, chère Dominique.

Monsieur le Préfet, mes chers collègues, je tenais tout d'abord, au nom du groupe "Paris au centre", à féliciter chacune et chacun d'entre vous pour votre élection ou votre réélection. Je n'oublie pas celles et ceux qui ont marqué

notre hémicycle et qui, malheureusement, n'ont pas été réélus. Les Parisiens se sont exprimés et notre Assemblée est à l'image de Paris : diverse et plurielle.

Je veux aussi dire notre gratitude à l'ensemble des électeurs qui se sont portés sur notre liste, Changer Paris, et à notre tête de liste, Rachida DATI, pour sa détermination, son engagement dans une campagne certes difficile mais enthousiaste et au plus près des Parisiens. Nous ne sommes pas parvenus à convaincre une majorité d'électeurs que l'alternance était, non seulement souhaitable, possible, mais à portée de main, que le bilan des élus sortants et le programme de la gauche exigeaient un autre projet. Je ne peux que regretter que les mensonges et les instrumentalisation aient souvent été privilégiés à la confrontation des visions pour notre Capitale.

Il y aura d'autres combats et, d'ici là, nous serons des élus déterminés et engagés, nous plaçant toujours du côté de l'intérêt supérieur des Parisiens. Nous continuerons de défendre le projet que nous avons présenté aux électeurs avec notamment trois exigences : d'abord, le redressement des finances publiques, seul à même de permettre à Paris de faire face aux enjeux qui se dressent devant nous, au premier rang desquels l'adaptation au dérèglement climatique ; l'amélioration de la qualité de vie des Parisiens pour mettre fin à la fuite des familles et des classes moyennes à travers l'obligation de sécurité et de propreté dans l'espace public, l'entretien de notre patrimoine commun et la lutte contre toutes les incivilités ; l'exigence d'une Ville qui donne une place à chacun et qui protège les plus fragiles. Je pense évidemment à nos enfants pour lesquels tout doit être mis en œuvre et à nos aînés pour que Paris soit une ville où l'on puisse grandir, vivre et vieillir. Nous nous opposerons résolument à toute proposition allant à l'encontre de ces trois exigences et continuerons de proposer des actions pour les mettre en œuvre.

Monsieur Emmanuel GRÉGOIRE, vous allez, dans quelques minutes, être élu Maire de Paris et nous vous adressons nos sincères félicitations. A partir de là, vous devrez être le maire de tous les Parisiens. Les Parisiens ont trop souffert d'un mode de gouvernance clanique et clientéliste, des politiques qui opposent les Parisiens entre eux, les Parisiens à leurs voisins. Vous avez annoncé vouloir prendre le contre-pied de votre prédécesseur. Tant mieux, il était temps, mais nous attendons des actes, et cela doit passer en premier lieu par respecter vos oppositions qui représentent 50 % des électeurs parisiens et par créer les conditions du dialogue et de l'échange. Cela passe aussi par un renouveau de nos travaux et dans l'organisation de notre Conseil de Paris. Cela passe par la réinvention des relations avec les maires d'arrondissement, tous les maires d'arrondissement, et par la fin de l'instrumentalisation de la démocratie participative et une réelle considération des Parisiennes et des Parisiens.

Nous exercerons notre mandat avec ambition, vigilance et détermination. Nous proposerons et demanderons des comptes car nous aimons Paris et les Parisiens plus que tout, et ce qui nous importe, c'est la réussite de Paris.

Je vous remercie.

Mme Dominique KIELEMOËS, Doyenne d'âge, présidente. - Merci, Madame GATEL.

Je donne maintenant la parole à Mme Sophia CHIKIROU.

Mme Sophia CHIKIROU. - Merci, Madame la Présidente.

Mesdames et Messieurs les conseillers de Paris, je félicite chacun et chacune d'entre vous pour votre élection. Je constate, comme beaucoup d'entre vous, que les Parisiens ont choisi de reconduire et de vous reconduire pour la majorité d'entre vous. La majorité sortante sera donc désormais menée et dirigée par l'ancien premier adjoint de la maire sortante, tandis que l'opposition de droite, malgré ses divisions, sera dirigée par les anciens élus de l'opposition de droite. Ce sont les mêmes depuis 25 ans. Finalement, dans cette Assemblée, la seule nouveauté, c'est nous, le "Nouveau Paris populaire". Nous faisons notre entrée dans cette Assemblée parisienne et nous sommes 9 conseillers d'opposition de gauche, 9 sur 163, mais je vous garantis un ressenti de 90 dans les prochaines semaines.

Nous avons été élus pour travailler et nous avons tenu, nous 9, à travailler dès cette première séance, puisque nous avons déposé un certain nombre d'amendements au tout premier projet de délibération que va nous soumettre le nouveau Maire de Paris. Ces amendements, j'espère que vous les voterez et que vous serez majoritaires à les voter, car ce sont des amendements qui permettront d'aider le nouveau maire à tenir ses promesses. En effet, le futur nouveau maire, dans quelques instants, a choisi pour cette première séance de nous soumettre un projet de délibération qui est, pour ceux qui nous regardent et nous écoutent, une sorte de première loi communale, un projet de délibération qui vise à lui octroyer les pleins pouvoirs dans un certain nombre de domaines. Eh bien, nous ne sommes pas d'accord avec cela. Nous ne sommes pas d'accord pour octroyer au nouveau maire des pleins pouvoirs dans des domaines comme la gestion des marchés publics, quels que soient les montants de ces marchés publics qui peuvent atteindre plusieurs centaines de millions d'euros, qui seraient ainsi soustraits au contrôle de cette Assemblée. Or, ce nouveau maire a prétendu jusqu'à ce matin dans la presse qu'il allait rompre avec la gestion opaque de Mme Anne HIDALGO, qu'il allait mettre fin à des années de concentration de pouvoir qu'il a été l'un des premiers à critiquer. Il a d'ailleurs mené une bonne partie de sa campagne en critiquant Mme HIDALGO, qui a certainement apprécié le talent de son stagiaire pour désormais aller plus loin qu'elle dans un certain nombre de domaines.

Notre rôle va être celui d'une opposition qui vous rappellera, matin, midi et soir, et je dis bien matin, midi et soir, vos promesses, et qui vous rappellera de les tenir. Je vais citer quelques-unes de ces promesses : par exemple, la cantine gratuite pour les familles modestes. C'est un point de mon programme qui a été repris par le candidat du Parti socialiste et nous espérons bien qu'il sera respecté dès la rentrée de septembre. Je veux aussi parler de la refonte intégrale du périscolaire et de l'engagement qu'il a pris de créer la catégorie A pour les directeurs d'animation. Je profite de cette tribune pour rappeler à un certain nombre de personnes ici, qui sont à la fois conseillers de Paris et députés tout comme moi, que j'ai demandé une commission d'enquête parlementaire sur le système du périscolaire qui a mené à la catastrophe ici dans notre ville à Paris. J'espère qu'ils seront cosignataires de ma proposition de résolution afin que nous puissions mener cette enquête qui devra révéler à la fois les dysfonctionnements que vous reconnaissez et les parts de responsabilité de chacun d'entre vous, et particulièrement de l'ancien premier adjoint de Mme HIDALGO, dans le système qui a mené à ce que des enfants soient violés dans nos écoles.

Je tiens aussi à rappeler une promesse très importante qui est celle qu'a faite le candidat en disant qu'il n'y aurait plus un seul réfugié et exilé à la rue dans les rues de Paris sous sa mandature. Nous serons particulièrement vigilants sur cette promesse et rien ne vous empêche de commencer à la mettre en œuvre avant la canicule de cet été.

Nous serons aussi l'opposition qui interpellera nos collègues et camarades écologistes et communistes sur ce qu'une majorité de gauche est censée faire pour empêcher, par exemple, les fermetures de classes et les suppressions de postes dans l'Education nationale, même si votre allié du Parti socialiste les a soutenues à l'Assemblée nationale. Nous serons donc cette opposition qui vous obligera, chers camarades communistes et écologistes, à tenir compte des classes populaires. Je pense notamment aux locataires des bailleurs sociaux, qui ont subi toutes ces dernières années des hausses de charges et de loyer indues, injustes et abusives. Je pense à tous ces détournements qui ont été révélés par la presse chez les bailleurs sociaux et qui mériteraient bien une mission d'information et d'évaluation que je n'hésiterai pas à proposer ces prochaines semaines. Je pense aussi aux engagements à tenir vis-à-vis de l'accessibilité universelle et des personnes en situation de handicap dans notre ville, qui ont été les grands abandonnés de ces 25 dernières années.

Vous le voyez, et je parle au nom de mes collègues, nous sommes les 9 conseillers de gauche qui ne seront pas tenus au silence, qui ne seront pas complices non plus de l'inaction face au changement climatique dans notre ville. Nous sommes les 9 conseillers d'opposition de gauche qui ne laisseront pas faire la gentrification de la ville, qui ne laisseront pas faire la vente du patrimoine des Parisiens.

En tout cas, je lance un appel aux Parisiennes et aux Parisiens qui nous regardent. Je m'adresse à vous pour vous dire : venez nous aider, rejoignez les conseils de quartier, investissez-les, assistez aux Conseils municipaux et aux Conseils d'arrondissement et suivez-nous sur les réseaux sociaux, parce que, vous verrez, nous vous révélerons beaucoup de choses, de ce qui se passe dans cette Ville de Paris. Alerte-nous, n'hésitez pas à nous transmettre. Nous serons vos voix et vos porte-parole dans cette Assemblée. Nous sommes 9, mais avec vous, nous serons des milliers.

Mme Dominique KIELEMOËS, Doyenne d'âge, présidente. - Merci, Madame CHIKIROU.

Je donne la parole à M. David BELLARD.

M. David BELLARD. - Merci, Madame la Présidente, chère Dominique.

Monsieur le Préfet, mes chers collègues, je tenais d'abord, au nom de mon groupe, à apporter mes félicitations républicaines à tous les élus de cet hémicycle, majorité comme opposition. En démocratie, chaque élection est une forme de renouveau. Chaque scrutin, chaque expression de la voix populaire est en quelque sorte une ré-interrogation de ce que nous sommes, de nos identités, de nos valeurs.

A cette aune, c'est peu dire que l'on pouvait craindre le pire avec cette élection municipale. Une partie de nos médias et de nos réseaux sociaux sont à la main de milliardaires dont l'agenda réactionnaire est connu et affiché. Sondage après sondage, l'extrême droite progresse et promettait de s'emparer de 100, que dis-je, de 1.000 villes en France à l'occasion de ces municipales. Depuis des années, le Président de la République lui-même s'était mis en tête de tout faire pour conquérir Paris, même par procuration après le naufrage de son camp en 2020, en nommant ministre Mme DATI et en changeant, à quelques mois de l'échéance électorale, les règles de l'élection avec une nouvelle loi P.L.M.

Face à cette alliance des ingénieurs des chaos, oui, on pouvait craindre le pire et, pourtant, si chaque élection est une forme de renouveau, elle peut aussi être l'occasion pour tout un peuple de redire les valeurs qui sont les siennes. Cette élection municipale parisienne aura été, à bien des égards, celle de la réaffirmation des valeurs de Paris. Face aux dangers d'une alliance qui refusait de dire son nom entre la droite et la droite extrême, les Parisiennes et les Parisiens ont opposé un refus catégorique et net. Ils et elles ont redit leur attachement aux valeurs de notre Ville, de solidarité, d'accueil universel, de lutte contre toutes les haines, de protection des plus vulnérables, et d'abord et avant tout de nos enfants, mais aussi d'honnêteté et de probité. Preuve une nouvelle fois que, malgré la complaisance des médias, les Parisiennes et les Parisiens savent sanctionner, comme ils l'ont toujours fait dans leur

histoire, la compromission sur les valeurs fondamentales. Finalement, ce que nous rappelle aussi cette élection, c'est que Paris sera toujours Paris.

On peut dire que notre Ville a été à la hauteur de son histoire qui, de nombreuses fois, a fait mentir les pronostics. On nous disait que l'heure n'était plus à l'écologie et, pourtant, les Parisiens et les Parisiennes ont fait gagner un programme qui a mis en son cœur l'écologie populaire et les transformations de notre Ville dans la droite ligne de ce que nous avons réalisé avec Anne HIDALGO, dont l'action, j'en suis convaincu, restera dans les livres d'histoire.

Parce que les Parisiennes et Parisiens savent, eux, que le dérèglement climatique ne s'arrête pas parce que Pascal PRAUD en nie l'existence. On y disait que l'heure des métropoles était à l'égoïsme outragé et au dénigrement malsain. Les Parisiennes et les Parisiens ont porté un projet de solidarité, de générosité et de fierté de nous-mêmes et de notre histoire. On y disait que l'heure était au "buzz" des vidéos TikTok, mais les Parisiennes et les Parisiens ont préféré la vérité du quotidien et la sincérité, l'hyperproximité plutôt que l'ébriété narcissique. De cette campagne de Paris, nous retiendrons qu'une élection n'est jamais jouée, qu'il n'est qu'une seule vérité : le vote. Bref, que Paris, son avenir, nous appartient.

Aujourd'hui, s'ouvre un nouveau chapitre de l'histoire de notre Ville, car oui, chaque élection est une forme de renouveau, et nous ne sommes pas ici, comme j'ai pu l'entendre, juste la majorité d'hier reconduite. Nous avons, je le crois, inventé et construit une nouvelle forme d'union. Preuve que, parfois, nous savons dépasser les clivages partisans, les frontières de nos organisations et les égos et les ambitions personnelles, parce qu'une seule chose a compté ici : l'avenir de Paris, de celles et ceux qui y habitent et qui y ont logé leur vie comme leurs rêves.

Emmanuel, maintenant, tu as cette lourde charge d'écrire cette nouvelle histoire, de ne pas décevoir celles et ceux qui croient en toi, qui croient en nous, et de réunir celles et ceux qui doutent et qui ne partagent pas forcément toute notre vision. Je l'ai vu pendant la campagne et dans les années durant lesquelles nous avons cheminé ensemble dans la précédente majorité, j'ai confiance en ta capacité à mener cette tâche. J'ai confiance en ta capacité à porter le logement accessible, à défendre et à porter une réforme du périscolaire, à aller encore plus loin sur la transition écologique et sociale et la préparation de notre Ville au réchauffement climatique. Je te dis, au passage, que nous ne partageons pas ce mépris social pour les stagiaires. Beaucoup de grandes personnalités dans l'histoire de notre pays ont commencé par un stage.

Avec l'ensemble des écologistes, avec Marie-Pierre MARCHAND et Guillaume DURAND, nos deux co-présidente et co-président du groupe Écologique et Social de Paris, tu nous trouveras à tes côtés. Avec 36 membres, dont deux de nos deux camarades de l'après et Lucie CASTETS, bientôt nouvelle maire du 12^e arrondissement, nous constituons le plus grand groupe de l'histoire des écologistes à Paris. C'est une force inédite dont tu sais bien sûr l'exigence, la discipline légendaire mais surtout la loyauté au projet que nous portons ; une force, en effet, pour porter l'ambition d'une transformation écologique et de justice sociale, pour continuer à défendre les valeurs de Paris, pour faire qu'ici comme partout dans le monde, Paris continue à être cette lueur d'espoir qu'ensemble, on peut changer le monde.

Mme Dominique KIELEMOËS, Doyenne d'âge, présidente. - Merci, Monsieur BELLIARD, cher David.

Je donne maintenant la parole à Florence BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5^e arrondissement. - Madame la Présidente, Monsieur le Préfet, mes chers collègues, le 22 mars dernier, les Parisiennes et les Parisiens ont majoritairement porté en tête des élections municipales la liste conduite par Emmanuel GRÉGOIRE, qui deviendra dans quelques instants - je crois qu'il n'y a pas beaucoup de suspense - le Maire de la Capitale. Je voudrais très sincèrement, en mon nom personnel, au nom de mes collègues du groupe "Paris apaisé", lui adresser nos félicitations républicaines, ainsi qu'à l'ensemble des membres élus de notre Conseil. Vous me permettrez, comme probable maire du 5^e arrondissement, de saluer tout particulièrement mes 16 collègues maires d'arrondissement, même si leurs conseils ne les ont pas encore formellement désignés. Ils sont, nous sommes, par-delà nos sensibilités politiques, les élus de l'hyperproximité que vous revendiquez aujourd'hui, cher Emmanuel GRÉGOIRE. J'allais dire : bienvenue au club. Je forme le vœu que cette profession de foi s'exerce sans dogme, pour continuer à filer la métaphore sur la conversion, en confortant, à l'échelle de nos arrondissements, l'indispensable territorialisation des politiques municipales, car c'est au plus près du terrain et des attentes de nos administrés que la politique est efficace et utile.

Le mandat d'élu local nous honore, mais il nous oblige encore davantage et, en disant cela, je pense à mon papa qui était conseiller municipal d'une toute petite commune et qui ne cessait de nous dire matin, midi et soir que ce qu'il faisait très modestement, c'était pour servir les autres. Il nous honore et nous oblige à l'endroit des Parisiennes et des Parisiens, qu'ils aient voté ou non pour chacune et chacun d'entre nous. Certains Parisiens vivent, travaillent, étudient dans la Capitale avec bonheur, et c'est tant mieux, mais beaucoup trop ne cessent d'y rencontrer des difficultés. Force est de constater que, ces dernières années, cette triste réalité a contraint des milliers d'entre eux à quitter Paris, quand d'autres, et c'est peut-être pire finalement, y subsistaient dans des conditions souvent indignes.

C'est ce constat qui nous a conduits, aux côtés de Pierre-Yves BOURNAZEL au premier tour, puis de Rachida DATI au second, à défendre un projet d'alternance avec des propositions concrètes pour : réformer le périscolaire, apaiser l'espace public, gros sujet de préoccupation aussi des Parisiens, avec une propreté effective, une police municipale formée, armée dans tous les quartiers, une politique du logement favorable aux travailleurs et aux classes moyennes, car aujourd'hui, cette politique du logement n'est pas favorable aux familles et aux travailleurs, une refonte de "Paris Habitat" indispensable, une écologie pragmatique, un renforcement de l'attractivité économique, des dispositifs de solidarité, car je crois qu'aucun parti n'est propriétaire d'un thème, des dispositifs de solidarité efficaces et adaptés. Je n'oublie pas, chère Marlène, l'éternel oublié des politiques publiques : des avancées sur la réduction des inégalités hommes-femmes.

Notre projet a recueilli 41,52 % des suffrages exprimés au second tour, ce qui n'est pas rien, surtout avec une participation décevante, mais il n'a pas convaincu la majorité des électeurs. Le résultat des urnes s'impose, c'est la loi de la démocratie que nous saluons. Ce matin, nous nous retrouvons ensemble dans cet hémicycle, avec nos sensibilités différentes, parfois nos divergences, au terme d'une campagne âpre au cours de laquelle le combat légitime pour les idées a parfois cédé le pas à l'affrontement des personnes, ce que je regrette. Nous nous retrouvons et nous nous retrouvons pour servir Paris, et je dois dire, Madame CHIKIROU, que j'ai été très choquée par vos propos. Nous ne nous retrouvons pas pour servir un parti et cet hémicycle n'est pas l'antichambre des présidentielles.

Afin que cette campagne n'ait pas été un coup pour rien, ce que les citoyens ne nous pardonneraient pas, il convient de reconnaître ce qui est allé dans le bon sens mais aussi ce qui a sérieusement déraillé : la création d'une police municipale, les aménagements, notamment paysagers, permettant d'embellir la ville et de lutter contre le réchauffement climatique, enjeu majeur, ou encore les avancées en matière de démocratie participative, à l'instar des référendums, des budgets participatifs, peuvent être mis au crédit du précédent Exécutif.

Mais il serait très dangereux de nier les erreurs commises et les graves dysfonctionnements, trop nombreux, sur le périscolaire, le manque criant de personnels dans les crèches, les carences en matière de propreté, de logement, sans oublier la trajectoire préoccupante de la dette. Sur tous ces sujets qui engagent l'avenir collectif de nos concitoyens, le groupe "Paris apaisé" prendra ses responsabilités. Il le prendra, nous le souhaitons, sans outrance, sans sectarisme, mais avec intransigeance aussi lorsque l'intérêt du plus grand nombre nous semblera irrespecté. Nous entendons incarner une opposition vigilante, mais aussi et surtout utile. C'est dans cet esprit que nous formons des vœux de réussite pour le mandat qui débute et pour Paris.

Je vous remercie.

Mme Dominique KIELEMOËS, Doyenne d'âge, présidente. - Merci, Madame BERTHOUT.

Je donne maintenant la parole à M. Jérôme COUMET.

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Merci beaucoup.

Mes chers collègues, tout d'abord, je voudrais souhaiter la bienvenue à tous les visages nouveaux. Je suis aux côtés d'une jeune élue du 18e arrondissement qui incarne parfaitement Paris et cela me fait plaisir de voir que notre Conseil se renouvelle.

Je vais commencer par m'adresser à mon collègue Grégory CANAL qui n'a pas été, ce matin, avare en leçons et conseils et je vais lui en donner un en retour. Quand on subit un tel revers électoral, on commence par une période d'introspection.

Quant à moi, je vais me permettre de tenir des propos peut-être un peu plus personnels. Je voulais vous faire part tout simplement de mon émotion. Je suis ému pour de nombreuses raisons. Je vais commencer par saluer Anne HIDALGO. J'ai eu plaisir de l'accueillir hier pour son dernier acte officiel de la mandature. Elle a en effet souhaité célébrer très symboliquement le mariage de deux agents de la Ville : Rose et Boni, une agente d'entretien et un agent de surveillance de la Ville de Paris, deux agents qu'elle connaissait personnellement. C'était l'occasion pour elle aussi de saluer l'investissement quotidien des agents de la Ville. Je voulais la remercier pour ces deux mandatures qui ont largement contribué à la transformation de Paris.

Merci, Anne.

Je suis évidemment aussi extrêmement ému du parcours réalisé aux côtés d'Emmanuel GRÉGOIRE, que j'ai souhaité soutenir depuis sa décision de se présenter, d'abord à la primaire et ensuite lors de sa campagne électorale. Je voulais saluer l'homme qu'il est et que j'ai connu bien avant d'accompagner le candidat. Je connais ses qualités. Je sais que ce ne sont pas forcément les qualités qui font réussir en politique aujourd'hui, et c'est tout à son honneur. Ses qualités, vous les connaissez. C'est son sérieux, c'est sa tempérance, c'est son sens du rassemblement et c'est sa probité. La fameuse phrase, hélas tristement d'actualité, dont nous avons hérité tous les deux et que nous partageons est "dire ce que l'on va faire et faire ce que l'on a dit". Ce sont ces qualités que je voulais saluer avant toute chose et ce sont ces qualités, je crois, qui ont été reconnues par les Parisiennes et les Parisiens.

Je veux saluer aussi sa volonté affichée d'être un maire de l'hyperproximité. C'est cela, toute la force d'un maire. C'est imaginer l'avenir de son territoire, faire des propositions, mais c'est aussi assurer l'efficacité du service municipal quotidien.

Je veux saluer également sa volonté de travailler en grand respect de chacun des arrondissements, au-delà des sensibilités politiques, pour permettre aux maires d'arrondissement d'être des interlocuteurs en capacité d'agir au plus près des Parisiennes et des Parisiens.

Enfin, je suis également ému par le rassemblement politique qu'il a su mettre en œuvre et que nous avons mis en œuvre, un rassemblement inédit à Paris qui a permis d'engager cette campagne avec une dynamique toute particulière. Pour toutes ces raisons et bien d'autres encore, chers collègues, j'ai l'immense honneur, au nom du groupe que je représente ici mais aussi au nom des différents groupes de la majorité, de proposer à notre Assemblée la candidature d'Emmanuel GRÉGOIRE à devenir notre nouveau Maire de Paris.

Merci à vous.

Mme Dominique KIELEMOËS, Doyenne d'âge, présidente. - Merci, Monsieur COUMET.

Mes chers collègues, nous allons procéder à l'élection du Maire de Paris. Conformément à l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales, le vote par procuration est admis. Le vote a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'obtient de majorité absolue, il sera procédé à un troisième tour de scrutin. Je demande aux quatre conseillers constituant le bureau d'âge de rejoindre la table de vote, à savoir Mme Jeanne OUVRET, M. Jules PASQUIER, M. Yvain BOURGEAT-LAMI et Mme Annah BIKOULOLOU.

Mme la Secrétaire générale adjointe va procéder à l'appel nominal. J'invite les élus, à l'appel de leur nom, à se rendre un par un à la table de décharge, puis à la table de vote en passant par l'isoloir. Je vous rappelle que nous sommes tous des élus et que nous respectons bien sûr le vote à bulletin secret. Je remercie les autres conseillers de rester assis à leur place et dans le calme.

Merci, Madame la Secrétaire générale adjointe, de procéder à l'appel nominal.

Le scrutin est ouvert.

Les opérations de vote vont commencer.

(Il est procédé au vote par appel nominal).

Le scrutin est clos.

Le moment que vous attendez tous, c'est une suspension de séance le temps du dépouillement.

(Il est procédé au dépouillement).

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à onze heures vingt-huit minutes, est reprise à onze heures cinquante-deux minutes sous la présidence de Mme Dominique KIELEMOËS, Doyenne d'âge).

Mme Dominique KIELEMOËS, Doyenne d'âge, présidente. - Mes chers collègues, nous reprenons la séance.

Election de M. le Maire de Paris. (Suite).

Mme Dominique KIELEMOËS, Doyenne d'âge, présidente. - Je vais vous donner lecture des résultats du scrutin :

Nombre d'inscrits : 163.

Nombre de votants : 163.

Bulletins blancs ou nuls : 60.

Suffrages exprimés : 103.

La majorité absolue était donc à 52. Le candidat Emmanuel GRÉGOIRE a obtenu 103 voix.

Sans surprise, Emmanuel GRÉGOIRE est proclamé Maire de Paris.

(Mme Dominique KIELEMOËS remet l'écharpe à M. Emmanuel GRÉGOIRE).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci à tous, chers collègues. Je vous propose une très courte suspension de séance. Je vais aller saluer la Maire de Paris Anne HIDALGO et la raccompagner à l'extérieur. Je vous retrouve dans un instant.

Merci infiniment.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à onze heures cinquante-six minutes, est reprise à douze heures quatorze minutes, sous la présidence de M. le Maire de Paris).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes très chers collègues, nous allons reprendre la séance. Je ne porterai pas l'écharpe à chaque Conseil de Paris, ou peut-être.

Allocation de M. le Maire de Paris.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Avant de commencer mon discours, je voudrais vous dire quelques mots plus personnels. Je voudrais m'adresser à chacune et à chacun d'entre vous, d'abord pour vous féliciter pour votre élection au sein de l'Assemblée délibérante de la Ville de Paris, le très célèbre Conseil de Paris, avec l'honneur et la fierté qui sont les nôtres d'y siéger.

Je voudrais adresser un message particulier à l'ensemble des candidates et des candidats têtes de liste dans les arrondissements et en Mairie centrale. Cela a été, comme toujours, une campagne passionnante, exigeante, parfois âpre, mais je sais que nous nous réunissons autour d'une passion partagée, avec des nuances, pour cette ville magnifique et que nous aurons toutes et tous à cœur de la servir.

Je veux enfin adresser un mot particulier à Rachida DATI et à Sophia CHIKIROU, qui étaient les têtes de liste du second tour, et leur dire que j'aurai à souhait de travailler avec elles et, à travers elles, avec l'ensemble des groupes politiques de notre Assemblée.

Je voudrais saluer M. le Représentant du Préfet de police et vous remercier d'être à nos côtés, saluer Mmes et MM. les conseillers de Paris, saluer M. le Secrétaire général, cher Stéphane LECLER, haute autorité de l'administration parisienne, pour les nouveaux de l'Assemblée. J'ai souhaité nommer Marie DAUDÉ comme future Secrétaire générale de la Ville de Paris, qui sera votre interlocutrice régulière. Je pense notamment aux maires d'arrondissement. Il m'est un peu difficile de le faire par avance, mais je le fais tout de même, j'adresse toutes mes félicitations par anticipation aux maires d'arrondissement qui seront élus dès lors que j'aurai convoqué les conseils d'arrondissement d'installation. Ils auront lieu lundi sous 10 jours, le lundi de Pâques. Je suis désolé, ce sont les hasards du calendrier qui le veulent ainsi. Je voudrais vous dire combien je sais votre charge extraordinairement importante et, je crois que vous le savez, combien je compte sur vous pour accompagner et mettre en œuvre les politiques publiques parisiennes et le faire dans le respect des maires que les citoyens auront évidemment choisis.

Vous m'avez élu maire conformément aux suffrages exprimés par les Parisiennes et les Parisiens les 15 et 22 mars et, par ce vote, vous m'avez donné le mandat d'agir aux noms des Parisiennes et des Parisiens pour les six années à venir. Je vous en remercie et c'est un honneur dont je saurai me montrer digne. C'est une mission passionnante, parce que votre Ville est unique et la servir l'est tout autant.

Etre Maire de Paris, c'est à la fois créer les conditions pour que notre Capitale soit une terre d'innovation et défendre les commerces de proximité. C'est lutter contre la spéculation immobilière, mais aussi trouver un logement à celles et ceux qui en ont besoin. C'est imaginer l'avenir du Grand Paris, mais aussi s'occuper de chaque pied d'arbre, de chaque poubelle qui déborde, de chaque trou dans la chaussée. Etre Maire de Paris, ce n'est pas l'un ou l'autre, ce sont les deux à la fois. C'est embrasser la diversité de notre ville, qui est à la fois une ville-monde et une ville à vivre au quotidien, une somme de petits villages, de quartiers, de rues, de pieds d'immeuble qui, ensemble, font la plus belle ville du monde.

Etre Maire de Paris, c'est une responsabilité immense que je partage avec toutes celles et tous ceux qui ont contribué à bâtir cette union de la gauche et des écologistes que les Parisiennes et les Parisiens ont élue à une majorité absolue des suffrages exprimés. Qu'il me soit permis de saluer les présidentes et présidents de groupe ou futurs désignés tels des groupes de la majorité et de les remercier chaleureusement pour les mots lors de leurs expressions avant le vote. C'est ensemble que nous porterons l'espoir des Parisiennes et des Parisiens.

"Etre socialiste, c'est travailler à une société plus juste". Les mots de Lionel Jospin résonnent évidemment particulièrement pour moi. Il était un grand élu parisien. Nous aurons l'occasion de lui rendre hommage comme il est de coutume, en accord avec la famille, lors de l'un de nos prochains Conseils de Paris. Il a été l'architecte de cette gauche plurielle, une gauche qui gouverne sans pour autant renier ses idéaux, une gauche qui fait de ses différences une force, une gauche cohérente et fidèle à ses valeurs. Il a été un meneur par l'exemple, un homme d'une probité et d'une intégrité jamais remises en question, et je veux m'inspirer de sa dignité dans l'exercice des responsabilités. C'est pour lui que je me suis engagé en politique il y a plus de 20 ans et je veux lui rendre hommage aujourd'hui, reprendre ses mots : être élu de la gauche unie à Paris, c'est travailler à une ville plus juste, une ville plus solidaire, une ville fière, une ville populaire, une ville prospère, une ville qui sait que notre richesse est dans notre diversité, une ville qui sait que son avenir est à inventer, une ville qui protège les plus fragiles, une ville dans laquelle chacun et chacune peut trouver sa place, une ville pour toutes et tous.

Parce que je ne serai pas le Maire d'un Paris contre un autre, je serai le Maire de toutes les Parisiennes et de tous les Parisiens. Dans tous les arrondissements, tous les quartiers, de l'avenue Montaigne à la place de la

République, de la rue des Martyrs à l'avenue Jean Jaurès, de Montparnasse au Sacré-Cœur, du boulevard Masséna à la rue Cler, de Notre-Dame à la Grande mosquée, de la rue Missak Manouchian au Mémorial de la Shoah, être Maire de Paris, c'est respecter son histoire et incarner son avenir.

Nous portons des ambitions qui prennent racine dans les événements qu'a traversés Paris. Nous continuons l'œuvre de celles et ceux qui nous ont précédés. Cette histoire nous oblige mais elle ne nous lie pas. Elle nous relie. Je veux rendre hommage à celles et ceux qui m'ont précédé dans cette fonction : Jacques Chirac, Jean Tiberi, évidemment Bertrand DELANOË auprès de qui j'ai tant appris et auquel je dois tant, et évidemment Anne HIDALGO avec laquelle j'ai eu l'immense honneur, la fierté et la gratitude de travailler. Je veux lui dire, puisque je viens de la quitter il y a quelques instants : chère Anne, ton courage est un exemple pour nous tous. Tu as su engager notre Ville dans une transformation nécessaire et salutaire. Le lien que tu as tissé avec les Parisiennes et les Parisiens est indéfectible. Ils se souviendront de tout ce qu'elle a fait pour notre Ville. En tant que Parisien et en tant que Maire, je veux lui dire merci.

C'est un nouveau mandat qui débute aujourd'hui, une nouvelle histoire à écrire avec les Parisiennes et les Parisiens pour Paris. Le véritable combat commence maintenant et le premier d'entre eux, c'est le périscolaire. Nous devons tout reprendre, nous devons renverser la table. Je l'ai dit, nous allons et nous devons protéger nos enfants et nous devons renouer la confiance avec les familles. Nous devons tout faire pour que la violence contre les enfants cesse. Pour nos écoles, le mot d'ordre sera la tolérance zéro. Nous reverrons les procédures en matière de recrutement, de formation, de gestion des signalements, d'accompagnement des victimes et des sanctions. Les Parisiennes et les Parisiens, nous le savons tous ici, nous attendent et ils seront exigeants avec nous, et ils ont bien raison de l'être.

Sur ce sujet comme tant d'autres, je souhaite que l'ensemble des conseillères et des conseillers de Paris puissent travailler ensemble. Il faut que les Parisiennes et Parisiens sachent qu'au Conseil de Paris, il y a un front uni contre les violences faites aux enfants. C'est la première de nos responsabilités. C'est l'avenir de nos enfants qui est en jeu, c'est l'avenir de Paris. Je veux la participation de toutes et de tous au Conseil de Paris et je veux l'engagement de chacun sur le terrain autour de cette priorité qui nous rassemble. Une politique de la ville, c'est d'abord une politique pour celles et ceux qui y habitent, une politique qui leur permet de vivre mieux.

Sur le logement, d'abord, il faudra aller vite et fort, parce que c'est la première préoccupation des Parisiennes et des Parisiens : trouver un logement, payer son loyer. Ce n'est pas la qualité de vie qui fait partir les familles, c'est faux. C'est le prix du mètre carré. Nous avons annoncé de nombreuses mesures lors de la campagne : 30.000 logements pour les plus modestes, nous le ferons évidemment, 30.000 logements pour les classes moyennes, nous le ferons, et le respect du droit des locataires sera une priorité absolue. Nous ferons respecter l'encadrement des loyers, nous ferons tout pour qu'aucun mètre carré à Paris ne soit inutile ou inutilisé, parce qu'il est absurde que tant de Parisiennes et de Parisiens aient du mal à se loger quand on compte près de 300.000 logements vacants dans la capitale. C'est une question de simple bon sens.

Sur le pouvoir d'achat aussi, il faut agir vite. La guerre en Iran aggrave une crise du pouvoir d'achat qui est là depuis longtemps. On ne sait pas quand reviendra la paix. Je veux évidemment avoir une pensée pour le peuple iranien et toutes les populations qui souffrent dans le monde, dans les zones de conflit, et penser à la communauté iranienne de Paris qui se bat pour la démocratie, notamment au sein du mouvement "Femme, Vie, Liberté". Les conséquences de cette guerre vont être terribles pour celles et ceux qui se serrent déjà la ceinture, et nous vivons un choc pétrolier qui ne dit pas encore son nom. Les prix de l'énergie, notamment du gaz, ont augmenté et risquent d'augmenter encore. Cette situation rend d'autant plus urgente la mise en œuvre de la rénovation thermique des bâtiments. Nous allons donc aller plus vite et plus loin dans la transition écologique et l'indépendance vis-à-vis des énergies fossiles. Pour les Parisiennes et les Parisiens, pour leur pouvoir d'achat, pour leur qualité de vie, tous ces chantiers sont évidemment essentiels.

Cette qualité de vie est aussi mise en danger quand on n'a pas les moyens de se soigner. Nous allons mettre en œuvre un grand plan en faveur de la santé publique et environnementale, notamment en matière d'accès aux soins.

Je veux avoir un mot également pour la jeunesse. Les jeunes savent mieux que nous combien ils ont besoin de soutien. Ils sont de plus en plus nombreux dans les services psychiatriques, dans les services d'aide sociale, de plus en plus en détresse, de plus en plus isolés, de plus en plus en difficulté. Nous ne pouvons pas fermer les yeux sur ce que vit la jeunesse parisienne. Ils ont 20 ans, ils sont en souffrance, et Paris doit être à la hauteur. C'est pourquoi nous mettrons en œuvre un grand plan de santé mentale pour les jeunes. Ils sont notre avenir. Je veux leur permettre de vivre le rêve que tant d'entre nous ont vécu : avoir la chance de nous y installer, avoir la chance d'y grandir, avoir la chance d'y construire notre vie. C'est une promesse parisienne que nous nous devons d'honorer.

Cette qualité de vie, c'est aussi la richesse et la diversité de nos commerces de proximité. Ils ont un art de vivre parisien tout particulier : les cafés, les restaurants, les commerces de bouche, les galeries d'art. Ils font l'attractivité de notre ville. Certains sont en grande difficulté. Certains vont bien, mais il faut tous les défendre, défendre notre mode de vie, défendre notre identité. Que serait Paris sans ses cafés, sans ses terrasses ?

Vivre bien à Paris, cela veut dire aussi vivre en sécurité à Paris. Pour cela, il faut être là, il faut de la présence sur le terrain. Je le dis évidemment aux côtés de la Préfecture de police qui en a la charge première. Nous serons à vos côtés à travers la police municipale qui sera plus présente dans les rues, partout, tout le temps. Nous installerons des kiosques dans les lieux les plus difficiles pour abaisser les tensions et nous recruterons de nouveaux agents. Pour la sécurité des policiers municipaux eux-mêmes et pour que la police municipale puisse faire son travail en parfaite coordination, je souhaite proposer au Préfet de police de le construire de façon totalement coopérative avec vos services et la bonne répartition des missions que nous construirons ensemble.

La mission de la police municipale, c'est la tranquillité publique, c'est ce que lui fixe la loi comme mission, et elle doit se concentrer sur cette mission. C'est aussi ce qu'attendent les Parisiennes et les Parisiens. Ils veulent une ville à vivre, une ville où la nature retrouve sa place. Je veux dire que, dans cette campagne, je me suis réjoui qu'un grand nombre de listes qui se présentaient au suffrage aient porté la question de l'urgence climatique et la question de l'urgence écologique à l'agenda. J'espère que nous nous retrouverons lors des grands chantiers de transformation qu'il faudra mener. Nous allons travailler sur cette transition écologique pour rendre Paris plus belle, plus résistante aux canicules et aux inondations, plus agréable à vivre pour toutes et tous. Nous voulons notamment que cesse une injustice fondamentale : ce sont celles et ceux qui ont déjà le moins qui dépensent le plus pour se chauffer qui subissent le plus durement les effets des canicules, de la précarité énergétique et de l'exposition aux pollutions, renvoyant à cette idée essentielle que la question environnementale est d'abord une question sociale et que nous entendons embrasser les deux avec la même énergie.

Paris est, plus encore que n'importe quelle autre ville, une ville qu'on choisit et qui parfois nous choisit. Nous venons tous et toutes des quatre coins de France et du monde. Pourtant, dès que nous posons le pied sur le sol de Paris, nous devenons immédiatement et pour la vie entière des Parisiennes et Parisiens. C'est l'histoire de notre ville. Paris ne peut pas fermer les yeux sur les Parisiennes et les Parisiens qui dorment dans la rue. Ce n'est pas seulement une exigence morale, ce n'est pas seulement une nécessité sanitaire ou humanitaire, c'est une question de dignité. Paris est et restera une ville refuge. Je m'en porte le garant. Dès maintenant, je veux nous donner une mission à nous, Conseil de Paris, aux maires d'arrondissement, évidemment aux élus, aux associations, aux citoyennes et aux citoyens engagés, à toutes celles et ceux qui sont au service de la ville, d'un ordre de mobilisation général pour que, l'hiver prochain, aucun enfant ne dorme dans la rue à Paris.

La Métropole du Grand Paris est une question essentielle à construire dans les années qui viennent. Elle est notre horizon, parce que nous avons un destin commun avec les Grands Parisiens. Les Parisiennes et les Parisiens vivent d'ailleurs déjà ce Grand Paris au quotidien pour le travail, pour les loisirs, pour les soins, pour l'enseignement supérieur, pour les activités économiques. Leur vie ne s'arrête pas aux frontières institutionnelles et encore moins au périphérique. Alors, notre Ville doit prendre toute sa part pour faire de la Métropole du Grand Paris un véritable organe de décision sur les transports, sur l'éducation, sur l'attractivité économique, l'innovation, les parcours de vie des familles en matière de logement, sur la question des solidarités. C'est la Métropole qui est la bonne échelle d'action et sur laquelle nous devons travailler. Paris est devenue bien plus grande que Paris.

En tant que Maire, je veux aller encore au-delà, renouer les liens entre Paris et les autres villes du pays et avec les territoires d'où nous venons. Notre ville est la Capitale. Elle doit devenir le trait d'union de la nation. Paris appartient à la France, elle en fait partie. Elle n'en est pas le centre mais elle en est incontestablement le cœur. Elle doit en rester le phare, assumer sa responsabilité, être à l'écoute aussi, car nous avons beaucoup plus en commun que ce que certains veulent penser. Paris doit être une ville ouverte, au monde bien sûr, mais à la France aussi et peut-être à la France d'abord. On doit pouvoir croire encore, quand on est quelque part en France, de rêver de s'installer à Paris. Paris doit rester une promesse : une promesse d'émancipation, une promesse de liberté, une promesse de diversité, une promesse de beauté, une promesse de vie. Ici, tout est possible.

"Penser contre son temps, c'est de l'héroïsme", disait Eugène Ionesco. Oui, les Parisiennes et les Parisiens ont été héroïques. Ils ont dépassé la peur qu'on veut nous imposer : la peur du déclin, la peur de la faillite, la peur de tout et de tout le monde, la peur de l'autre. Ils ont eu le courage de choisir l'espoir. Je veux le dire ici, lors de ce premier Conseil de Paris, les Parisiennes et les Parisiens sont à l'image de notre ville : uniques au monde. En tant que Maire, je veillerai au respect de la volonté qu'ils ont exprimée. La violence, les discriminations, la stigmatisation, le masculinisme, le racisme, l'antisémitisme, la haine LGBTQI+ n'ont pas leur place et ne l'auront jamais à Paris. Paris sera le cœur de la résistance dans la bataille culturelle qui se joue. Face au racisme, face à l'antisémitisme, face au fascisme, Paris résistera. Face au repli sur soi, à la haine de l'autre, Paris résistera. Face à l'union des droites jusqu'à l'extrême, Paris résistera.

Pour cela, nous aurons besoin de l'engagement des Parisiennes et des Parisiens. Vous qui enseignez à nos enfants, vous qui vous engagez dans les associations, vous qui nous soignez à l'hôpital ou dans les cabinets de quartier, vous qui défendez la liberté d'aimer, vous qui vous battez pour l'égalité femmes-hommes, vous qui luttiez contre la désinformation, vous qui donnez de votre temps, vous qui prenez votre vélo, vous qui faites vivre les quartiers populaires, vous qui travaillez pour Paris, j'ai besoin de vous, nous avons besoin de vous, pour bâtir cette ville solidaire, populaire et soudée, cette ville libre, créative, innovante, cette ville vivante, fière et joyeuse, cette ville dans laquelle chacun peut vivre dignement. J'ai besoin de vous pour réaliser ce rêve qui porte un nom : Paris. "Il n'y a pas de bonheur dans la haine". Les mots d'Albert Camus résonnent avec le moment que nous vivons. Non, il n'y a

pas de bonheur dans la haine, il n'y a pas de liberté dans la peur, il n'y a pas de démocratie dans la violence, mais il y a du courage, il y a de la détermination et il y a de l'espoir. Dans ce monde où chacun semble prêt à abandonner ce en quoi il croit, nous serons - je compte sur chacune et chacun d'entre vous - fidèles à nos valeurs pour les Parisiennes et les Parisiens, pour Paris. Chères conseillères de Paris, chers conseillers de Paris, maintenant, au travail !

Merci beaucoup, chers collègues. Nous avons appris le décès de deux conseillers de Paris. J'ai évoqué évidemment M. Lionel Jospin, décédé le 22 mars 2026, ancien Premier Ministre, député et conseiller de Paris de 1977 à 1983. Nous avons également appris la mort de M. Patrick Trémège, décédé le 11 mars 2026, ancien député, adjoint au Maire et conseiller de Paris de 1989 à 2014. Nous aurons l'occasion d'organiser formellement un hommage lors de l'une de nos prochaines séances.

2026 DDCT 66 - Détermination du nombre des adjoint.e.s.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Chers collègues, conformément au Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-2, nous allons maintenant déterminer le nombre d'adjoints de l'Exécutif. Je vous propose de créer 36 postes d'adjoints. Ce sera une belle équipe pour travailler aux services des Parisiennes et des Parisiens. Paris est un village, mais c'est un grand village qui demande de la disponibilité et de l'implication.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Madame CHIKIROU ?

Mme Sophia CHIKIROU. - Merci, Monsieur le Maire. Félicitations pour votre élection.

Toutefois, vous nous annoncez quelque chose qui est assez choquant pour l'ensemble de cette Assemblée. Et vos promesses de campagne ? Où est la rupture avec l'équipe précédente et toutes les critiques que vous avez pu porter contre Mme Anne HIDALGO ? Je vous rappelle qu'il y a à peine quelques semaines, vous avez promis 25 millions d'euros d'économies qui vont être faites sur les dépenses de fonctionnement de l'Hôtel de Ville. Vous avez promis de réduire les enveloppes de déplacement, mais aussi de communication, et voici que vous nous annoncez 36 délégations, donc j'imagine autant de cabinets, et vous allez nous expliquer comment vous comptez répartir tout cela. Comment comptez-vous réaliser des économies alors que tout votre projet était basé sur plus de 200 millions d'euros d'économies. Je peux les calculer, mais même beaucoup plus : 175 millions d'économies sur les dépenses énergétiques, ce sont des promesses, on verra bien ; 125 millions d'euros sur la simplification de l'administration ; 100 millions d'euros d'économies dans les achats publics. Vous avez présenté pendant la campagne un programme basé sur un équilibre budgétaire fondé sur des économies à réaliser, dont plus de 30 millions sur le fonctionnement de l'Hôtel de Ville. Là, vous nous annoncez un nombre de délégations d'adjoints au Maire... Je sais qu'il faut satisfaire tous vos alliés, je sais qu'il faut satisfaire tout le monde, mais c'est assez frappant de se dire que, finalement, on est dans la continuité absolue de la précédente mandature et que vous n'avez aucunement l'intention d'avoir une autre méthode de travail, une autre méthode de gestion et d'autres pratiques soi-disant plus démocratiques et plus efficaces sur le plan des deniers publics.

C'est un constat que j'appelle mes collègues conseillers de Paris, la presse et les gens qui nous regardent à faire d'entrée de jeu, parce que, pour le moment, les preuves de changement, on les attend.

Merci beaucoup. Oui, il y a une forme de continuité, parce qu'il faut un Exécutif dans les collectivités territoriales, je vous le confirme. Je le redis, mais sans doute le caractère un peu novice de votre fonction... D'abord, Madame CHIKIROU, je retiens de votre intervention initiale qu'il y avait déjà des élus Insoumis au Conseil de Paris depuis plusieurs élections. Nous avons très bien travaillé et nous travaillerons très bien avec toutes les oppositions quelles qu'elles soient, donc je redis ma disponibilité pour travailler, échanger, et je vous proposerai rapidement un rendez-vous pour le traduire.

Deuxième chose, je ne sais pas de quelle phrase que j'ai prononcée vous avez tiré la longue tirade que vous venez de faire, mais nous avons un objectif qui est simple : assurer la proximité. Je le redis, Paris est une grande ville dans laquelle il y a des demandes de disponibilité de la part des élus, de la part de l'équipe exécutive. L'équipe que je proposerai et dont je vous donnerai détail après le permettra évidemment.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je vais procéder à un vote à main levée.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Très bien, le projet de délibération est adopté et le nombre d'adjoints est fixé à 36.

Je vous remercie.

2026 DDCT 67 - Election des adjoint.e.s au Maire de Paris.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, le nombre d'adjoints ayant été fixé, je vous propose d'élire comme adjoints les personnes suivantes. Je proposerai aux noms que je lis, si vous l'acceptez, de vous lever pour que l'Assemblée puisse vous repérer. Certains noms sont très connus, d'autres sont nouveaux et c'est heureux ainsi. Je vais commencer par Mme Lamia EL AARAJE, première adjointe en charge de la coordination avec les arrondissements, grands projets du mandat, sécurité du quotidien et Grand Paris.

M. Adji AHOUDIAN, adjoint en charge de l'hébergement d'urgence et protection des réfugiés.

Mme Azadeh AKRAMI-CASTANON, adjointe en charge de l'accessibilité, inclusion, personnes en situation de handicap. On applaudira tout le monde d'un coup.

M. Antoine ALIBERT, adjoint en charge de la santé, santé publique environnementale, lutte contre les pollutions, lien avec l'A.P.-H.P.

Mme Agnès BERTRAND, adjointe en charge de la laïcité, des principes républicains et du dialogue avec les cultes.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint en charge du logement, rénovation thermique, encadrement des loyers et défense des locataires.

Mme Annah BIKOULOLOU, adjointe en charge de l'égalité, droits humains, lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les "LGBTQIphobies" et lutte contre les discriminations.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint en charge de l'emploi et de l'insertion.

Mme Amina BOURI, adjointe en charge de l'économie sociale et solidaire.

M. Richard BOUGUE, adjoint en charge du développement économique, du dialogue avec les entreprises, de l'attractivité et de l'innovation.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe en charge des affaires scolaires et de la petite enfance.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint en charge de l'espace public, des aménagements et de la coordination des chantiers.

Mme Barbara GOMES, adjointe en charge de l'égalité femmes-hommes, lutte contre le travail précaire et économie des plateformes.

M. Maxime CROSNIER, adjoint en charge des seniors et des enjeux démographiques.

Mme Fatoumata KONÉ, adjointe en charge des solidarités, de la lutte contre les inégalités et contre l'exclusion.

M. Maxime DES GAYETS, adjoint en charge du Conseil de Paris, simplification de l'action publique, évaluation des politiques publiques et résilience.

Mme Johanne KOUASSI, adjointe en charge des finances et du pilotage des S.E.M. et des S.P.L.

M. Antoine GUILLOU, adjoint en charge des espaces verts et bois, de l'alimentation durable, des circuits courts, l'axe Seine et des canaux et des affaires funéraires.

Mme Yasmina MERZI, adjointe en charge de l'aide sociale à l'enfance et de la protection de l'enfance.

M. Dan LERT, adjoint en charge des transports, des mobilités, plan Piéton, plan Vélo et logistique urbaine.

Mme Aminata NIAKATÉ, adjointe en charge de la végétalisation de l'espace public, la biodiversité et la condition animale.

M. Pierre LOMBARD, adjoint en charge de la propreté, de la réduction des déchets et de l'économie circulaire.

Mme Laurence PATRICE, adjointe en charge de la mémoire, du monde combattant, référente défense et responsable du cycle mémoriel sur l'histoire coloniale de Paris.

M. Pierre RABADAN, adjoint en charge du tourisme et de la vie nocturne.

Mme Audrey PULVAR, adjointe en charge des relations internationales, européennes et francophonie.

M. Maxime SAUVAGE, adjoint en charge du sport, des équipements sportifs et de l'égalité d'accès au sport.

Mme Carine ROLLAND, adjointe en charge des ressources humaines et du dialogue social.

M. Florian SITBON, adjoint en charge de la culture, de la souveraineté culturelle et des médias libres.

Mme Marine ROSSET, adjointe en charge de la vie associative, du débat public, des conventions et des référendums d'initiative citoyenne, du budget participatif, de la démocratie de proximité et de la coordination des comptes rendus de mandat par quartier et généraux.

M. Laurent SOREL, adjoint en charge de l'Outre-mer.

Mme Alice TIMSIT, adjointe en charge de la transition écologique, du plan Climat Eau Air Energie.

M. François VAUGLIN, adjoint en charge de l'urbanisme et de l'architecture.

Mme Mélody TONOLLI, adjointe en charge de l'université, de la recherche, de la vie étudiante, de la culture du savoir et de l'économie de la connaissance et de la coordination du Conseil scientifique.

M. Mams YAFFA, adjoint en charge de la jeunesse, de l'éducation populaire et de l'égalité républicaine.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe en charge des commerces, de l'artisanat et des professions libérales.

M. Karim ZIADY, adjoint en charge des quartiers populaires et de la politique de la ville.

Nous allons procéder à l'élection des adjoints au scrutin de liste à la majorité absolue sans panachage ni vote préférentiel. Je demande aux quatre conseillers constituant le bureau d'âge de rejoindre la table de vote. Mme la directrice va procéder à l'appel nominal. J'invite les élus appelés à se rendre à la table de vote. Vous trouverez le bulletin de vote à votre table de décharge et je vous invite à rejoindre votre place après le vote en empruntant le passage situé derrière la tribune. On en a pour une vingtaine de minutes le temps d'organiser le scrutin. Merci à tous. Je vais pour ma part me rendre dans la salle des fêtes pour saluer les invités qui ont assisté à la retransmission et je vous rejoins dans quelques minutes.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote par appel nominal).

Tout le monde a voté ?

Le scrutin est donc clos.

(Il est procédé au dépouillement).

Suspension de séance le temps du dépouillement.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures sept minutes, est reprise à treize heures trente minutes, sous la présidence de M. le Maire de Paris).

M. LE MAIRE DE PARIS. - La séance est reprise.

2026 DDCT 67 - Election des adjoint.e.s au Maire de Paris. (Suite).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes très chers collègues, je vais faire la lecture des résultats du scrutin.

Nombre d'inscrits : 163.

Nombre de votants : 112.

Bulletins blancs ou nuls : 11.

Suffrages exprimés : 101.

La liste des adjoints est donc adoptée.

Je vous remercie.

2026 DDCT 63 - Délégations du Conseil de Paris au Maire de Paris sur les matières et dans les conditions prévues aux articles L. 1413-1, L. 2122-22, L. 2122-23, L. 3211-2 et L. 3221-12-1 du Code général des collectivités territoriales.

Amendement n° 1 déposé par Sophia CHIRIKOU, Emile MEUNIER, Céline VERZELETTI, Roland TIMSIT, Sonia CHAUCHE, Rodrigo ARENAS, Sophie de LA ROCHEFOUCAULD, Christophe PRUDHOMME et Sabrina NOURI relatif à limiter à une certaine surface les opérations de modification d'affectation des propriétés de la Ville pouvant être réalisées par délégation du Conseil de Paris.

Amendement n° 2 déposé par Sophia CHIRIKOU, Emile MEUNIER, Céline VERZELETTI, Roland TIMSIT, Sonia CHAUCHE, Rodrigo ARENAS, Sophie de LA ROCHEFOUCAULD, Christophe PRUDHOMME et Sabrina NOURI relatif à l'encadrement dans le temps et dans le montant les emprunts et émissions obligataires pouvant être réalisés par délégation du Conseil de Paris.

Amendement n° 3 déposé par Sophia CHIRIKOU, Emile MEUNIER, Céline VERZELETTI, Roland TIMSIT, Sonia CHAUCHE, Rodrigo ARENAS, Sophie de LA

ROCHEFOUCAULD, Christophe PRUDHOMME et Sabrina NOURI relatif à limiter le montant des marchés publics donnant lieu à délégation par le Conseil de Paris.

Amendement n° 4 déposé par Sophia CHIRIKOU, Emile MEUNIER, Céline VERZELETTI, Roland TIMSIT, Sonia CHAUCHE, Rodrigo ARENAS, Sophie de LA ROCHEFOUCAULD, Christophe PRUDHOMME et Sabrina NOURI relatif à informer la commission des finances de la Ville lorsque chaque ligne de trésorerie est réalisée.

Amendement n° 5 déposé par Sophia CHIRIKOU, Emile MEUNIER, Céline VERZELETTI, Roland TIMSIT, Sonia CHAUCHE, Rodrigo ARENAS, Sophie de LA ROCHEFOUCAULD, Christophe PRUDHOMME et Sabrina NOURI relatif à supprimer des compétences donnant lieu à délégation du Conseil de Paris pour l'autorisation de renouvellement des adhésions aux associations dont la Ville de Paris est membre.

Amendement n° 6 déposé par Sophia CHIRIKOU, Emile MEUNIER, Céline VERZELETTI, Roland TIMSIT, Sonia CHAUCHE, Rodrigo ARENAS, Sophie de LA ROCHEFOUCAULD, Christophe PRUDHOMME et Sabrina NOURI relatif à limiter à une surface de 2.500 mètres carrés les travaux de démolition, de transformation ou d'édification des propriétés de la Ville pouvant être réalisées par délégation du Conseil de Paris.

Amendement n° 7 déposé par Sophia CHIRIKOU, Emile MEUNIER, Céline VERZELETTI, Roland TIMSIT, Sonia CHAUCHE, Rodrigo ARENAS, Sophie de LA ROCHEFOUCAULD, Christophe PRUDHOMME et Sabrina NOURI relatif à réexaminer chaque année l'ensemble des délégations consenties au Maire de Paris par le Conseil de Paris.

Amendement n° 8 déposé par Pierre-Jean BATY, Delphine BÜRKLI, Pierre CASANOVA, Séverine de COMPREIGNAC, Maud GATEL, Sandro GOZI, Béatrice Lecouturier et Jules Pasquier relatif aux lignes de trésorerie.

Amendement n° 9 déposé par Pierre-Jean BATY, Delphine BÜRKLI, Pierre CASANOVA, Séverine de COMPREIGNAC, Maud GATEL, Sandro GOZI, Béatrice LECOUTURIER et Jules PASQUIER relatif aux mandats spéciaux pour les déplacements de la/du Maire de Paris et de l'Exécutif municipal.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Chers collègues, nous inaugurons un nouvel exercice. Je vous prie d'être patients et de m'écouter pour la lecture de la charte de l'élu local. En application de l'article L. 2122-7 alinéa 3 du Code général des collectivités locales, je dois vous lire intégralement la charte de l'élu local. On y va !

Article L. 1111-12 du Code général des collectivités locales : "Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi, ainsi que les élus des arrondissements de la Ville de Paris et des communes de Lyon et de Marseille. Tout mandat local se distingue d'une activité professionnelle et s'exerce dans des conditions qui lui sont propres. Il se traduit par des droits et des devoirs prévus aux articles L. 1111-13 et L. 1111-14. Cette disposition constitue la charte de l'élu local".

Article L. 1111-13 du CGCT : "Dans l'exercice de son mandat, l'élu local s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité, ainsi que les lois et les symboles de la République. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

L'élu local veille à prévenir et à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts réprimé par la loi. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

L'élu local s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins les ressources et les moyens mis à sa disposition dans l'exercice de son mandat ou de ses fonctions.

Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel.

L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances dans lesquelles il a été désigné.

Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale à qui il rend compte des actes et des décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

L'élu local déclare, dans un registre tenu par la collectivité territoriale, les dons, avantages et invitations d'une valeur qu'il estime supérieurs à 150 euros dont il a bénéficié en raison de son mandat. Ne sont pas soumis à cette obligation déclarative les cadeaux d'usage et les déplacements effectués à l'invitation des autorités publiques françaises ou dans le cadre d'un autre mandat électif".

Article L. 1111-14 du CGCT : "Les élus locaux peuvent bénéficier du versement d'une indemnité pour l'exercice effectif de leurs fonctions électives et de la prise en charge des frais exposés dans ce cadre, dans les conditions prévues par la loi.

Les élus locaux sont affiliés, pour l'exercice de leur mandat au régime général de la Sécurité sociale dans les conditions définies à l'article L. 382-31 du Code de la Sécurité sociale et à des régimes spéciaux définis par le présent code. Les élus locaux bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par la collectivité territoriale, conformément aux règles fixées par le Code pénal, les lois spéciales et le présent code.

Le droit à la formation est reconnu aux élus locaux et s'exerce dans les conditions fixées par le présent code.

Toute personne titulaire d'un mandat local bénéficie, dans les conditions prévues par la loi, de garanties accordées dans l'exercice du mandat et à son issue et permettant notamment de concilier celui-ci avec une activité professionnelle ou la poursuite d'études supérieures.

Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes mentionnés à l'article L. 1111-13. Un décret en Conseil d'Etat détermine les modalités et les critères de désignation des référents déontologues".

Je vous remercie.

Mes chers collègues, je vais à présent soumettre à votre vote le projet de délibération donnant délégation du Conseil au Maire de Paris sur les matières et dans les conditions visées par les articles L. 1413-1, L. 2122-21, L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales. Ces délégations ont vocation à permettre aux services de la Ville de Paris de fonctionner au quotidien et à assurer la continuité du travail de l'administration. Le projet de délibération reconduit les délégations et les seuils en vigueur sous la mandature précédente. Je vous rappelle que ce n'est pas moi qui ai fixé l'ordre du jour de cette séance ; il l'a été par Anne HIDALGO.

Ce document vous a été adressé avec la convocation. Je vous informe que 7 amendements, numérotés de 1 à 7, ont été déposés sur ce projet par Mme Sophia CHIKIROU, M. Émile MEUNIER, Mme Céline VERZELETTI, M. Roland TIMSIT, Mme Sonia CHAOUICHE, M. Rodrigo ARENAS, Mme Sophie DE LA ROCHEFOUCAULD, M. Christophe PRUDHOMME et Mme Sabrina NOURI. Deux amendements numérotés 8 et 9 ont par ailleurs été déposés par M. Pierre BATY, Mme Delphine BÜRKLI, M. Pierre CASANOVA, Mme Séverine de COMPREIGNAC, Mme Maud GATEL, M. Sandro GOZI, Mme Béatrice LECOUTURIER et M. Jules PASQUIER. Pour les présenter, je donne la parole tout d'abord à M. Émile MEUNIER, pour 3 minutes maximum.

M. Émile MEUNIER. - Monsieur le Maire, je vous félicite pour votre élection à mon tour, mais je vais faire un rappel au règlement. Nous aimerions pouvoir, sur le fondement de l'article 13, faire une présentation par amendement. Cela va expliquer pourquoi. Il s'agit d'une délégation extrêmement large avec des thématiques totalement différentes.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je proposerai une prise de parole pour la présentation de chaque amendement. Je vous propose de commencer, puis je donnerai la parole à chacun des signataires selon ce qui a été indiqué.

M. Émile MEUNIER. - Je vous remercie. J'avais mal compris votre intervention.

De quoi s'agit-il ? Ce projet de délibération, cela vaut vraiment le coup d'y passer du temps, parce qu'à la précédente mandature, dans l'euphorie de l'élection et de la nomination des adjoints, on était allé un peu vite et cela avait eu comme conséquence que le Conseil, sur les compétences qui lui sont propres, avait délégué énormément de compétences sur le nombre mais aussi sur la taille de ses compétences à la Maire de Paris, donc maintenant à vous. Qu'est-ce que cela veut dire ? Vous avez besoin, et c'est bien normal, Monsieur le Maire, de pouvoir gérer au quotidien, administrativement, beaucoup de compétences. On pense notamment à faire des emprunts, des préemptions ou passer des contrats d'assurance. Il ne s'agit évidemment pas de s'opposer à la bonne gestion de cette Ville. En revanche, si l'on délègue trop, on dépossède le Conseil de Paris. C'est exactement ce qui s'était passé sous la précédente mandature. On a le triste précédent du contrat d'éclairage, pour 675 millions d'euros, qui n'était pas passé devant le vote de ce Conseil et que l'on a découvert dans le Journal officiel. Nous ne voulons pas reproduire cette façon de faire. D'ailleurs, cela protège aussi l'Exécutif, puisque vous pouvez ainsi être co-responsables avec le Conseil sur les actes dont on parle.

Cette délégation est trop large. Je vais aborder le premier amendement qui arrête et modifie les affectations de la Ville. C'est la Ville qui veut, par exemple, déplacer un service ou dire que ce bâtiment public, aujourd'hui, est pour telle administration, mais demain, on va en faire autre chose, toujours pour le service public. Cela paraît simple

comme cela, parce qu'il faut déplacer les services, mais c'est sans limites. Vous pouvez déplacer des services entiers, donc vider des immeubles entiers, réorganiser des services entiers, sans que le Conseil soit au courant. Au sein de mon groupe "Nouveau Paris Populaire", ce qui nous a un peu mis la puce à l'oreille, Monsieur le Maire, c'est que dans votre campagne, vous aviez dit que vous vouliez céder 400 millions d'euros de patrimoine par an. Une fois que vous avez fait le Parc des Princes, qu'allez-vous céder ? Je me suis dit : n'y aurait-il pas un plan de réorganisation massive des services pour pouvoir libérer du foncier et céder ce foncier ? Nous voulons, si ce plan est dans les tuyaux, être vigilants dès l'origine, c'est-à-dire au moment où l'on déplace les services. J'ajoute que les services concernés ont un impact considérable et qu'il est bien normal que les conseillers et conseillères de Paris puissent s'intéresser à l'impact sur les agents, parce que derrière, cela peut être de la souffrance au travail ou des bonnes qualités de travail. Cela nous concerne en premier lieu.

Je vous demande donc de voter pour cet amendement n° 1.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous remercie.

Pour la présentation de l'amendement n° 2, la parole est à Mme Sabrina NOURI.

Mme Sabrina NOURI. - Merci de me donner la parole. D'abord, permettez-moi à mon tour de vous présenter mes félicitations pour votre élection.

Mes chers collègues, cet amendement que nous défendons est un amendement, finalement, de bon sens démocratique et de responsabilité financière. Aujourd'hui, la Ville de Paris recourt de plus en plus à des émissions obligataires de très grande ampleur, parfois sur des durées extrêmement longues : 20, 24, voire 34 ans. Ce ne sont plus des actes de gestion courante. Nous parlons ici des missions longues qui modifient profondément le profil d'endettement de la Ville. Ce sont donc des choix politiques majeurs et qui engagent sa trajectoire financière sur plusieurs décennies.

Or, que constatons-nous ? Que ces décisions peuvent être prises par délégation, sans débat approfondi ni vote spécifique du Conseil de Paris. Nous pensons que ce n'est pas acceptable et que c'est même une anomalie, parce que derrière ces montants, 400 millions d'euros, parfois davantage, ce sont les finances publiques parisiennes, donc les Parisiennes et les Parisiens, qui sont engagées sur le long terme.

Notre amendement est simple. Il ne bloque rien, il n'empêche aucun investissement, il ne ralentit pas l'action publique. Il pose simplement une règle claire : au-delà d'un certain seuil de montant ou de durée, le Conseil de Paris doit décider. C'est une exigence minimale de transparence et de contrôle démocratique. Nous proposons donc que soient soumis à un vote les emprunts supérieurs à 250 millions d'euros, les emprunts de très longue durée et les montants financiers les plus complexes ou les plus risqués, notamment ceux faisant intervenir des taux variables, des devises étrangères ou des produits dérivés. Car oui, il faut le dire clairement, recourir à des instruments financiers complexes, à des "SWAP" ou à des indexations, ce n'est pas neutre. Cela peut exposer la Ville à des risques financiers importants, que nous avons déjà connus par le passé dans d'autres collectivités notamment.

Ce que nous défendons ici, c'est une ligne simple : plus l'engagement est lourd, plus le contrôle démocratique doit être fort. Le seuil de 250 millions d'euros que nous proposons n'est pas arbitraire, il correspond à une part significative de l'endettement annuel de la Ville. Avec cet amendement, les grandes décisions structurantes reviendront devant cette Assemblée, et c'est tout à fait normal, parce qu'au fond, la question est simple : qui décide ? Qui décide des engagements financiers de long terme dans la Ville ? Nous pensons que la réponse doit être les représentants des Parisiennes et des Parisiens ici, en toute transparence.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Pour la présentation du troisième amendement, la parole est à Mme Céline VERZELETTI.

Mme Céline VERZELETTI. - Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues.

Cet amendement a pour objet de limiter le montant des marchés publics donnant lieu à délégation par le Conseil de Paris. Ce dernier, donc les Parisiennes et les Parisiens à travers lui, ne peut plus être le grand absent des décisions qui engagent l'avenir de notre capitale pour des décennies. Cet amendement propose de fixer un seuil de 100 millions d'euros au-delà duquel l'autorisation préalable de notre Assemblée devient obligatoire. Pourquoi 100 millions ? A un tel niveau de dépenses, vous conviendrez que cela ne relève plus de la gestion courante, mais de choix hautement politiques qui ne sauraient résulter d'une décision arbitraire quelle qu'elle soit.

Ensuite, il est important de mettre fin à l'opacité des décisions. Le précédent du contrat d'éclairage à 675 millions d'euros - cela a été dit tout à l'heure - a été perçu, et à juste titre, comme une brèche antidémocratique. C'était un marché colossal passé sans aucun contrôle, sans définition préalable des objectifs par les élus. Voter un budget global n'est pas signer un chèque en blanc. Le budget ouvre des crédits, il ne valide pas en aveugle le montage contractuel, le degré d'externalisation ou le contrat d'un projet.

Puis, nous devons reprendre la main sur nos exigences sociales et écologiques. La commande publique est notre levier le plus puissant pour transformer l'économie. Un marché de plus de 100 millions d'euros doit être le fer de lance de la transition écologique : clause carbone drastique, économie circulaire, respect du tissu local. Nous devons le discuter puis le décider collectivement et certainement pas par délégation. Effectivement, ces priorités politiques ne peuvent pas être déléguées à la seule appréciation technique de l'administration et du Maire de Paris. C'est ici, dans cet hémicycle, que nous devons débattre de l'insertion professionnelle et de l'exemplarité sociale de nos prestataires avant que tout ne soit ficelé en Commission d'appel d'offres.

Enfin, c'est une question de cohérence. La Ville applique déjà ce seuil de 100 ou 150 millions d'euros pour d'autres délégations sensibles. Pourquoi s'y refuserait-on ici ? Fixer ce seuil, c'est faire des Parisiennes et des Parisiens des décisionnaires et pas des observateurs. Fixer ces seuils, c'est également protéger l'Exécutif en partageant la responsabilité politique sur les dossiers les plus lourds. Reprenons notre rôle de pilote de la stratégie urbaine, sortons de la politique gestionnaire et du fait accompli.

Je vous invite à voter cet amendement de transparence, de démocratie locale et de courage politique. Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. Christophe PRUDHOMME, pour la présentation du quatrième amendement.

M. Christophe PRUDHOMME. - Monsieur le Maire, chers collègues, cet amendement a pour objet d'informer la Commission des finances de la Ville lorsque chaque ligne de trésorerie est réalisée. Il est essentiel que la Commission des finances soit systématiquement informée dès qu'une ligne de trésorerie est réalisée. Ces lignes de trésorerie représentent des engagements financiers significatifs et peuvent avoir un impact direct sur le budget et la capacité d'action de la Ville. Dans un contexte où le niveau d'endettement de la Ville de Paris a été l'objet de nombreuses polémiques, il est important que la plus grande transparence soit de mise vis-à-vis d'un outil de financement qui constitue bien un crédit, donc potentiellement une dette.

Ce type de financement est particulièrement utile pour gérer les fluctuations saisonnières des liquidités et gérer les dépenses imprévues ou équilibrer les flux financiers en attendant des recettes fiscales. Cependant, il faut prendre en compte les limites de cet outil. Le coût des lignes de trésorerie dépend de taux d'intérêt qui sont souvent élevés, ce qui peut coûter cher en cas d'utilisation sur le long terme. Une mauvaise gestion de la ligne de trésorerie peut conduire à une dépendance excessive à cet outil de financement, augmentant ainsi le risque de surendettement. Troisièmement, la ligne de trésorerie est généralement accordée sur une période définie et son renouvellement n'est pas toujours garanti. Il faut souligner par ailleurs que son utilisation permanente peut être interprétée comme une volonté de cacher de la dette.

Or, au-delà de ces éléments théoriques, le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France sur la situation financière de la Ville de Paris, mis en ligne le 10 octobre 2025, donc tout à fait récemment, souligne que la Ville a eu recours de façon accrue à la dette de court terme et que cela devient peu lisible pour les conseillers de Paris et les citoyens. Elle relève notamment qu'au 31 décembre 2024, le solde des billets de trésorerie non remboursés s'élevait à 580 millions d'euros non comptabilisés dans le compte administratif 2024, ce qui rend effectivement peu lisible l'usage croissant de ces financements à court terme. Ainsi, dans ce contexte, ne pas en informer la commission "ad hoc" affaiblit le contrôle démocratique et prive les élus d'une vision claire de la situation financière réelle de la Ville. La transparence dans ce domaine est indispensable pour garantir une gestion rigoureuse des fonds publics et pour permettre au Conseil de Paris et aux Parisiennes et aux Parisiens de jouer pleinement leur rôle de contrôle et d'orientation des finances.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. Roland TIMSIT, pour l'amendement n° 5.

M. Roland TIMSIT. - Monsieur le Maire, chers collègues, cet amendement a pour objet de supprimer des compétences donnant lieu à délégation du Conseil de Paris pour l'autorisation de renouvellement des adhésions aux associations dont la Ville de Paris est membre, par parallélisme avec les adhésions nouvelles qui doivent être votées par le Conseil de Paris. Une telle délégation réduit selon nous le rôle du Conseil et limite sa capacité à orienter les choix associatifs de la Ville en cohérence avec les priorités politiques et sociales définies collectivement.

Les associations auxquelles Paris adhère participent à la mise en œuvre des politiques publiques, qu'il s'agisse de solidarité, de culture, d'environnement ou d'éducation. Il est donc essentiel que toute décision d'adhésion ou de renouvellement soit validée par l'ensemble des élus. S'il est des associations comme l'A.M.F., l'Association des maires de France, dont l'adhésion "a priori" ne paraît pas nécessiter un débat, cela peut s'avérer en revanche utile pour d'autres associations comme l'association "Amorce", sans que je porte un jugement positif ou négatif sur cette association. Cette association constitue le premier réseau français d'information, de partage d'expérience et d'accompagnement des collectivités, communes, intercommunalités et autres acteurs locaux, en matière de transition énergétique, de gestion territoriale des déchets et de gestion durable de l'eau. Discuter de l'adhésion à ce réseau pourrait être l'occasion d'avoir un débat approfondi et une évaluation sur ces actions et, surtout, en tirer des leçons pour la Ville compte tenu de l'importance des enjeux écologiques. De même, la Ville n'a pas renouvelé son

adhésion à l'Association française des utilisateurs de logiciels libres sans que cela n'ait été discuté au Conseil de Paris. Les motivations de cette décision pourraient éclairer le Conseil au moment où de grands bouleversements technologiques sont à l'œuvre avec l'I.A. et l'I.A.G.

Bref, il ne s'agit pas d'être "a priori" pour ou contre, mais de se saisir du débat de ces adhésions afin d'en tirer des enseignements et ne pas laisser des adhésions perdurer au profit d'associations dont les activités ne correspondent plus à nos valeurs. Supprimer la délégation du Maire pour le renouvellement des adhésions, c'est donc renforcer le contrôle démocratique, assurer la transparence financière et réaffirmer que les décisions stratégiques de la Ville relèvent du Conseil de Paris et non d'un pouvoir exécutif centralisé.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Émile MEUNIER, pour l'amendement n° 6.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit de vous donner délégation sur la transformation, la destruction ou l'agrandissement de nos biens immobiliers publics en dessous de 5.000 mètres carrés, mais 5.000 mètres carrés, c'est l'équivalent d'un très gros immeuble haussmannien de la Ville de Paris. Au même titre que nous voulons être vigilants sur ces questions de gestion du patrimoine de la Ville de Paris, parce que nous craignons que ce patrimoine soit cédé durant cette mandature, nous voulons abaisser le seuil à 2.500 mètres carrés. Cela vous laisse encore un peu de souplesse, au service de l'urbanisme, pour faire les transformations nécessaires. Au-dessus, cela nous semble une décision structurante, stratégique, sur le patrimoine des Parisiens et des Parisiennes. Nous vous demandons donc, Mesdames et Messieurs, de voter un abaissement du seuil de 5.000 à 2.500 mètres carrés.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

L'amendement n° 7 est présenté par Sophie DE LA ROCHEFOUCAULD.

Mme Sophie DE LA ROCHEFOUCAULD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, je vous propose par cet amendement de réexaminer chaque année l'ensemble des délégations consenties au Maire de Paris par le Conseil de Paris. Le Maire reçoit, pour la durée de son mandat, 31 délégations comme l'utilisation du fonds de solidarité pour le logement ou les dons et legs versés à la Ville ou encore la délivrance et la prise de concessions dans les cimetières. Nous comprenons bien sûr la prise de délégation par le Maire, mais nous demandons que, chaque année, un état des lieux soit fait. Ces délégations concentrent un pouvoir considérable entre les mains de l'Exécutif municipal et, sans contrôle régulier, elle risque d'affaiblir la démocratie locale.

Une révision annuelle garantit que les décisions qui façonnent la vie des Parisiennes et des Parisiens restent soumises au contrôle collectif du Conseil de Paris et, donc, à celui des citoyens qu'il représente. La transparence est également au cœur de cette démarche. En rendant compte de l'usage de ses délégations, le Maire permet aux élus d'examiner l'utilisation des fonds publics et de vérifier que les priorités politiques, sociales et environnementales soient respectées.

Par ailleurs, Paris évolue rapidement et les projets municipaux, les crises sanitaires et climatiques ou les changements législatifs peuvent rendre certaines délégations inadaptées. Les réexaminer chaque année permet de les ajuster pour mieux répondre aux besoins actuels de la Ville tout en respectant le cadre légal strict fixé par le Code général des collectivités territoriales.

Enfin, cette pratique favorise un exercice responsable et partagé du pouvoir. Elle offre au Maire et aux services municipaux un cadre clair et actualisé, limite les risques de conflit de compétences et contribue à un fonctionnement harmonieux de l'administration municipale.

Pour conclure, la révision annuelle des délégations du Maire par le Conseil de Paris est un outil de gouvernance essentiel. Elle concilie contrôle démocratique, transparence, sécurité juridique et efficacité administrative tout en garantissant que le Conseil de Paris reste pleinement maître de l'orientation de la Ville.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Maud GATEL, pour les amendements n°s 8 et 9, pour 5 minutes, si cela vous va.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération DDCT 63, on s'y arrête très rarement et, pourtant, il est éminemment important. Dans ses 31 alinéas, il y a un certain nombre de délégations sur des sujets qui n'appellent pas de notre part d'interrogations. On parle des sujets de dons, de legs, de concessions ou encore de F.S.L. En revanche, il y a d'autres questions qui, pour nous, ne relèvent pas simplement de la gestion courante. Il est essentiel pour nous,

comme je le disais un peu plus tôt dans la matinée, de donner l'ensemble des moyens nécessaires aux élus afin d'effectuer l'indispensable évaluation et contrôle démocratique. C'est la raison pour laquelle nous déposons deux amendements, pour donner à notre Assemblée délibérante les moyens de ses missions de contrôle, notamment sur la dimension budgétaire.

Le premier a trait aux fameux mandats spéciaux, dont on a beaucoup parlé ces derniers temps et dont on s'est aperçu après coup qu'ils avaient été réglés, en tout cas dans la formalisation, par cette fameuse délibération qui est votée le jour même de la session inaugurale.

Le deuxième amendement a vocation à limiter à 500 millions d'euros de lignes de trésorerie et à tenir informés l'ensemble des élus, notamment à travers le biais de la 1^{ère} Commission.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Allez-y, c'est le premier.

Mme Sophia CHIKIROU. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

C'est un rappel au règlement sur la base de l'article 4 qui prévoit que vous pouvez nous accorder, si vous le voulez bien, un scrutin public sur l'ensemble des amendements de mon groupe.

M. LE MAIRE DE PARIS. - J'émettrai un avis défavorable, puisque vous ne pouvez pas, les groupes n'étant pas constitués. Les scrutins publics ne peuvent être demandés que par les présidences de groupe, donc il faudra attendre l'enregistrement formel des groupes pour le permettre. Je vous remercie.

Non, Madame CHIKIROU. Allez-y.

Mme Sophia CHIKIROU. - Il y a une autre possibilité qui est celle qu'un quart de cet hémicycle le demande, donc si d'autres conseillers de Paris souhaitent un scrutin public et si nous arrivons à un quart, cela serait magnifique.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous propose de mettre aux voix le fait de passer toute la nuit ici en scrutin public.

Mme Sophie CHIKIROU. - Il s'agit de...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Est-ce qu'il y a 25 % de l'hémicycle qui le souhaite ? Je ne crois pas qu'il y ait 25 % de l'hémicycle, mais si vous connaissez bien le règlement intérieur, c'est déjà un bon point.

Plusieurs éléments de commentaire sur les interventions. Honnêtement, vous soulevez des questions qui sont très légitimes sur un certain nombre de sujets, globalement celui du périmètre des délégations qui sont données au Maire. D'abord, j'éclaire l'Assemblée sur le fait qu'il ne s'agit pas de décisions du Maire. Dans la délégation générale qui est donnée au Maire, c'est en réalité, dans l'immense majorité des cas, des décisions d'ordre administratif, c'est-à-dire qu'ensuite, ce sont les directeurs d'administration et leurs services qui prennent l'essentiel des décisions qui sont concernées par cette délégation au Maire.

Deuxième chose, je voudrais corriger quelques erreurs qui ont été évoquées. Sur le sujet des marchés publics, il y a la Commission d'appel d'offres, et vous savez qu'elle est composée exclusivement de membres de l'Assemblée délibérante. Il y a déjà un cadre où les groupes sont représentés, à proportion de leur représentativité de l'Assemblée délibérante, et où passe l'intégralité des marchés publics. Que le Conseil de Paris réfléchisse au périmètre des compétences de cette C.A.O., et cela a été fait plusieurs fois au cours des dernières années - je le dis sous le contrôle de Paul SIMONDON -, sur l'évolution du rôle des C.A.O... Les marchés publics passent. L'inconvénient d'adopter les amendements que vous évoquez, c'est un alourdissement vertigineux de l'ordre du jour du Conseil de Paris.

La troisième chose est plus d'ordre méthodologique. Ce n'est pas moi qui ai fixé l'ordre du jour de ce Conseil de Paris et c'est un projet de délibération banal de toutes les assemblées délibérantes quelles qu'elles soient, communes, départements, qui vise à la continuité de l'action. Si nous avons des modifications à faire sur ces sujets de périmètre de délégation, nous ne pouvons pas faire dans la précipitation de l'adoption par des amendements, sur des sujets qui, à mon avis, seraient intéressants à traiter, mais nous pouvons plutôt travailler au cours de la mandature, quitte à le revoir un peu plus tard. Vous voyez bien que la technicité d'un certain nombre d'amendements que vous avez présentés... J'ai adoré, parce que c'est un sujet que j'aime beaucoup, celui sur les fonds de roulement de trésorerie et bons de trésorerie. C'est un sujet qui mérite des échanges entre groupes, donc je renverrai ces sujets, si vous le souhaitez, à la Commission des présidents de groupe pour y travailler. Je le redis, cela permettra peut-être, pour la prochaine mandature, de revoir le périmètre de ces délégations.

Je vais émettre un avis défavorable sur l'ensemble des amendements, mais je vais les mettre aux voix. J'ai donné un accord pour un vote dissocié sur l'article premier du projet de délibération DDCT 63 qui m'a été demandé par Mme GATEL, l'alinéa 31.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 1 déposée par Sophia CHIRIKOU, Emile MEUNIER, Céline VERZELETTI, Roland TIMSIT, Sonia CHAOUUCHE, Rodrigo ARENAS, Sophie de LA ROCHEFOUCAULD, Christophe PRUDHOMME et Sabrina NOURI, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 1 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 2 déposée par Sophia CHIRIKOU, Emile MEUNIER, Céline VERZELETTI, Roland TIMSIT, Sonia CHAOUUCHE, Rodrigo ARENAS, Sophie de LA ROCHEFOUCAULD, Christophe PRUDHOMME et Sabrina NOURI, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 2 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 3 déposée par Sophia CHIRIKOU, Emile MEUNIER, Céline VERZELETTI, Roland TIMSIT, Sonia CHAOUUCHE, Rodrigo ARENAS, Sophie de LA ROCHEFOUCAULD, Christophe PRUDHOMME et Sabrina NOURI, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 3 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 4 déposée par Sophia CHIRIKOU, Emile MEUNIER, Céline VERZELETTI, Roland TIMSIT, Sonia CHAOUUCHE, Rodrigo ARENAS, Sophie de LA ROCHEFOUCAULD, Christophe PRUDHOMME et Sabrina NOURI, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 4 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 5 déposée par Sophia CHIRIKOU, Emile MEUNIER, Céline VERZELETTI, Roland TIMSIT, Sonia CHAOUUCHE, Rodrigo ARENAS, Sophie de LA ROCHEFOUCAULD, Christophe PRUDHOMME et Sabrina NOURI, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 5 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 6 déposée par Sophia CHIRIKOU, Emile MEUNIER, Céline VERZELETTI, Roland TIMSIT, Sonia CHAOUUCHE, Rodrigo ARENAS, Sophie de LA ROCHEFOUCAULD, Christophe PRUDHOMME et Sabrina NOURI, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 6 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 7 déposée par Sophia CHIRIKOU, Emile MEUNIER, Céline VERZELETTI, Roland TIMSIT, Sonia CHAOUUCHE, Rodrigo ARENAS, Sophie de LA ROCHEFOUCAULD, Christophe PRUDHOMME et Sabrina NOURI, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 7 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 8 déposée par Pierre-Jean BATY, Delphine BÜRKL, Pierre CASANOVA, Séverine de COMPREIGNAC, Maud GATEL, Sandro GOZI, Béatrice LECOUTURIER et Jules PASQUIER, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 8 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 9 déposée par Pierre-Jean BATY, Delphine BÜRKL, Pierre CASANOVA, Séverine de COMPREIGNAC, Maud GATEL, Sandro GOZI, Béatrice LECOUTURIER et Jules PASQUIER, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 9 est repoussée.

J'ai une demande de vote dissocié par Mme Maud GATEL sur l'alinéa 31 de l'article premier du projet de délibération DDCT 63.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'alinéa 31 du projet de délibération DDCT 63.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'alinéa 31 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 63 dans sa globalité.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DDCT 63).

2026 DDCT 64 - Fixation à titre transitoire les indemnités des membres du Conseil de Paris et des Conseils d'arrondissement.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Enfin, chers collègues, nous allons soumettre au vote le projet de délibération fixant à titre transitoire les indemnités des membres du Conseil de Paris et des Conseils d'arrondissement. Ce projet de délibération a vocation à assurer le versement des indemnités aux membres du Conseil de Paris et des Conseils d'arrondissement dans l'attente de l'adoption de la délibération indemnitaire applicable pour la durée de la mandature, qui n'aura pas de caractère rétroactif. Je précise que ce projet de délibération est lié à une évolution jurisprudentielle du Conseil d'Etat qui n'autorise plus à continuer le versement sur la base de l'indemnisation de la mandature précédente et qui renvoie à une obligation de délibération qui est votée. La Maire de Paris a souhaité mettre ce projet de délibération dit transitoire.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Il n'y en a pas.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 64.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2026, DDCT 64).

Clôture de la séance.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous avons épuisé l'ordre du jour de notre séance. Merci à tous. Je vous précise, comme je l'ai déjà annoncé, que je convoquerai un Conseil de Paris exceptionnel. Je vais essayer d'en fixer la date dès cet après-midi afin de la transmettre à l'ensemble des groupes, en ayant pour objectif de faire une séance

exceptionnelle, donc plutôt compacte, sur une demi-journée ou une journée "maximum". Je ferai des propositions aux présidents de groupe.

Merci à tous, bonne fin de week-end.

(La séance est levée à quatorze heures cinq minutes).

Liste des membres présents.

M. AHOUDIAN Adji, Mme AKRAMI-CASTANON Azadeh, M. ALIBERT Antoine, Mme ALIX Marion-Émi, M. ALPHAND David, M. AQUA Jean-Noël, M. ARENAS Rodrigo, M. ASTIE Karl, Mme AUSTIN Gwenaëlle, Mme BALDINI Véronique, Mme BARBAGLI Karine, M. BATY Pierre, M. BAUDRIER Jacques, M. BEAUQUIER Antoine, M. BELLARD David, M. BENASSAYA Pierre, M. BENMOUFFOK Saïd, Mme BERTHOUT Florence, Mme BERTRAND Agnès, Mme BIDARD Héléne, Mme BIKOULOLOU Annah, Mme BIRABEN Anne, Mme BOILLOT Julie, M. BONNET OULALDJ Nicolas, Mme BOUADMA Lila, M. BOUIGUE Richard, M. BOULARD Geoffroy, M. BOURGEAT-LAMI Yvain, Mme BOURI Amina, Mme BOUX Anne-Claire, M. BROSSAT Ian, Mme BÜRKLI Delphine, M. CANAL Grégory, Mme CASTETS Lucie, Mme CHAOUCHE Sonia, Mme CHASSANIOL Clara, M. CHEVANDIER Thomas, Mme CHIKIROU Sophia, Mme CORDEBARD Alexandra, Mme COULIBALY Kadiatou, M. COUMET Jérôme, M. COURTOIS Daniel-Georges, Mme CREUZE Eléonore, M. CROSNIER Maxime, M. DAGNAUD François, Mme DAUVERGNE Emmanuelle, Mme DE COMPREIGNAC Séverine, Mme DE LA ROCHEFOUCAULD Sophie, Mme DE RAGUENEL Inès, M. DELMESTRE Mathieu, M. DES GAYETS Maxime, M. DIDIER François-Marie, Mme DUMAS Catherine, M. DUPONT Antoine, M. DUQUERROIR Simon, M. DURAND Guillaume, M. DURAND-RAUCHER Nour, Mme DUTREUIL Frédérique, Mme EKON Carine, Mme EL AARAJE Lamia, Mme EVREN Agnès, Mme FOURDRINIER Théa, M. FREROT Irénée, Mme GARNIER Nelly, Mme GARRIGOS Geneviève, Mme GATEL Maud, Mme GERMONT Alexia, Mme GOMES Barbara, M. GOJON Philippe, M. GOZI Sandro, M. GRÉGOIRE Emmanuel, M. GUÉNANEN Valentin, M. GUERRIER Thierry, M. GUILLOU Antoine, M. HADDAD Benjamin, M. HAVET Kevin, Mme HAVET Manon, Mme HERVIEU Céline, Mme HOFFMAN Emmanuelle, Mme IBLED Catherine, Mme JARDIN Alexandra, Mme JEMNI Halima, M. KANTÉ Abdoulaye, Mme KARAOUN GOUEZOU Rym, Mme KIELEMOËS Dominique, Mme KISSI Rania, Mme KONÉ Fatoumata, Mme KOUASSI Johanne, M. LAVAL Gaston, M. LEBON Luc, Mme LECOUTURIER Béatrice, Mme LECUYER Catherine, M. LEHOUX Arnaud, M. LEJOINDRE Eric, M. LERT Dan, M. LESIEUR Antoine, M. LISCIA Pierre, M. LOMBARD Pierre, Mme MADINIER Ophélie, M. MAILLARD Sylvain, Mme MARCHAND Marie-Pierre, M. MASCHINO Sylvain, M. MENNUCCI Alexandre, M. MERGEY Charles, Mme MERZI Yasmina, M. MEUNIER Émile, Mme MONTANDON Valérie, Mme NAGET Camille, Mme NIAKATÉ Aminata, Mme NICOL Alexandra, Mme NOURI Sabrina, M. OLIVIER Jean-Baptiste, Mme OUVRET Jeanne, Mme PARDO Rachel-Flore, M. PASQUIER Jules, Mme PATRICE Laurence, M. PÉCHENARD Frédéric, Mme PETIT Carine, M. PLIEZ Eric, Mme PRIMET Raphaëlle, M. PRUDHOMME Christophe, Mme PULVAR Audrey, M. RABADAN Pierre, Mme RAFOWICZ Emma, M. RAIFAUD Sylvain, M. REDLER Jérémy, Mme ROCCA Isabelle, Mme ROLLAND Carine, Mme ROSSET Marine, M. ROUFFIO Tom, M. ROUVEAU Nicolas, Mme SABATIER Juliette, M. SAKET BOUDERBALA Bechir, M. SAKHO Ladj, M. SAUVAGE Maxime, M. SCHAHL Eric, Mme SCHIAPPA Marlène, Mme SERINO Valentine, M. SIMONDON Paul, Mme SIRY-HOUARI Gabrielle, M. SITBON Florian, M. SOREL Laurent, M. STERKERS Jérôme, M. TIBERTI Adrien, Mme TIMSIT Alice, M. TIMSIT Roland, Mme TONOLLI Mélody, Mme TORANIAN Anouch, M. TRAN Daniel, Mme TYSSANDIER Anne-Claire, M. VAUGLIN François, M. VÉRON Aurélien, Mme VERZELETTI Céline, Mme VIPARD Laëtitia, Mme VIZIOZ-BRAMI Camille, Mme WALLER Marion, M. WEIL Ariel, M. YAFFA Mams, Mme YAVCHITZ Elisa, M. ZIADY Karim.

Excusés :

Mme DATI Rachida, M. CASANOVA Pierre et M. LECOQ Jean-Pierre.